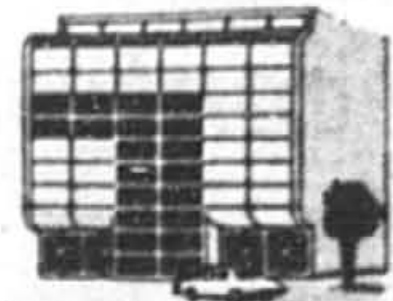
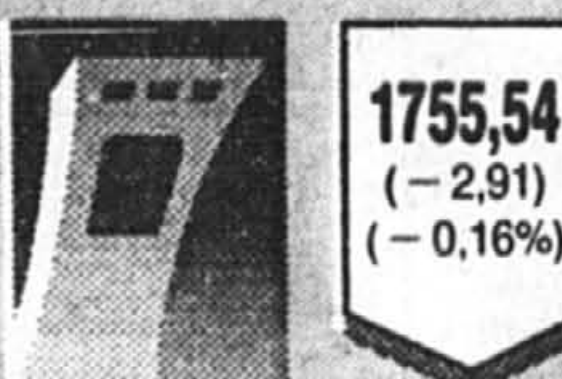




INDICES

MONTRÉAL



TORONTO



NEW YORK



DOLLAR CANADIEN



OR (N.-Y.)



Le sort d'Ultramar bientôt connu

Cinq mois après son acquisition d'une participation majoritaire dans Ultramar PLC, Lasmo plc n'a toujours pas pris de décision quant à la façon de se départir des stations-service et des raffineries d'Ultramar en Amérique du Nord. Une décision doit toutefois être prise bientôt.

— page C4

Les consommateurs restent méfiants

L'économie ne demande qu'à décoller de nouveau mais les consommateurs demeurent craintifs, rapportait hier le Conference Board. Le groupe de réflexion économique, divulguant son rapport trimestriel sur l'état de l'économie et de la confiance des consommateurs, note cependant une hausse marquée de l'optimisme des gens d'affaires.

— page C10

Libre-échange: les routiers du Canada et du Mexique s'allient pour contrer les Américains

LAURIER CLOUTIER
envoyé spécial de La Presse

Les quelque 300 000 transporteurs routiers du Mexique, des États-Unis et du Canada, dont ceux du Québec sont en train de court-circuiter leurs gouvernements et de négocier un accord de libre-échange tripartite à leur goût.

Et dans ce cadre, le Mexique et le Canada, et en particulier le Québec, font alliance contre les États-Unis pour obtenir un accord de libre-échange meilleur que le canado-américain.

Ce rebondissement se produit à Québec où se tiennent simultanément cette semaine le 41e congrès annuel de l'Association du camionnage du Québec et la troisième conférence nord-américaine sur le transport routier depuis un an, celles de Washington et de Mexico ayant servi à se connaître.

Arend Jan Westerink, des Pays-Bas, se-

crétaire général de l'Union internationale des transports routiers, affirme, en interview, que les transporteurs d'ici ont les mêmes défis à relever et les mêmes problèmes à régler que ceux d'Europe.

Francisco Davila, président de Camara Nacional de Autotransporte de Carda, du Mexique, ne dit pas carrément qu'il craint l'aplantrisme de son gouvernement devant Washington. Mais en interview, il reconnaît qu'il surveille ses dirigeants politiques, s'en disant satisfait «jusqu'à maintenant».

Il trouve par ailleurs les États-Unis «trop gourmands» dans leurs demandes et juge que, vu leurs ressemblances, le Canada et le Mexique ont intérêt à s'unir: «Les États-Unis veulent accélérer l'harmonisation des règlements alors que le Mexique, comme le Canada, a besoin d'un temps de grâce de cinq ans d'abord, et d'une application graduelle du libre-échange par la suite.»

M. Davila représente 4000 compagnies de transport et 70 000 routiers qui génèrent 500 000 emplois directs et 6,5 p.c. du PIB mexicain de 225 milliards, un peu

plus élevé que celui du Québec. Le transport routier constitue la 5e industrie du Mexique. Supporté par la croissance économique nationale, il affiche des profits.

Raymond Bréard, vice-président exécutif de l'Association du Québec, souligne en interview que le front commun entre le Mexique et le Canada permet de faire contrepoids aux États-Unis: «Ça change la dynamique des négociations, à deux contre un géant. Les États-Unis ne nous dictent plus leurs conditions. Washington veut le cabotage et nos fonctionnaires allaient accepter mais les routiers mexicains et québécois ont tout simplement refusé.»

Ce matin, les gouvernements feront rapport sur leurs discussions. En après-midi, les routiers leur répondront et vendredi, ils se réuniront à huis clos pour aviser des moyens à prendre.

Le Canada a d'énormes pas à faire, car il demeure «encore plus facile de se rendre à Mexico qu'à Vancouver», souligne M. Bréard. Le ministre Jean Corbeil, de Transport Canada, a déclaré hier soir qu'il

comptait travailler à l'abolition de ces barrières provinciales.

Le secrétaire de l'Union internationale lui souhaite bonne chance en soulignant que, malgré 25 ans de libre-échange, l'Europe du Marché commun a toujours plein de problèmes semblables à ceux de l'Amérique à régler. En outre, plusieurs pays veulent limiter le transport routier, le plus important et le plus flexible, au profit du rail-roule, afin de réduire la pollution.

Chester Stranczek, président du conseil de l'American Trucking Association, assure en interview que les États-Unis sont prêts à faire des concessions pour profiter de la grande opportunité du libre-échange continental. Il parle au nom de 240 000 compagnies de transport dont le chiffre d'affaires atteint 260 milliards.

Les routiers américains effectuent 78 p. cent des expéditions de marchandises et embauchent 7,8 millions de travailleurs. Le syndicat des Teamsters s'oppose bien au libre-échange, reconnaît M. Stranczek, mais il n'est pas assez fort pour stopper la machine, conclut-il.

Baisse probable du taux d'escompte

d'après Dow Jones

La Banque du Canada, qui revise son taux d'escompte tous les jeudis, le réduira vraisemblablement de 15 à 20 centimes de point de pourcentage aujourd'hui, prévoient les analystes financiers.

La semaine dernière, et alors qu'elle l'avait diminué jusque-là pendant six semaines d'affilée, la Banque avait fait machine arrière pour le hausser de 12 centimes de point à 6,97 p. cent.

Les analystes fondent leurs prévisions sur la réaction favorable des milieux financiers au budget qu'a présenté jeudi dernier le gouvernement ontarien, exception faite de la décade des obligations ontariennes par Standard and Poor's hier.

Pour l'année qui doit prendre fin le 31 mars 1993, le gouvernement de Bob Rae a annoncé un déficit de 9,92 milliards, contre 10,94 milliards un an plus tôt, alors qu'on craignait qu'il franchisse allègrement la barre des 10 milliards et atteigne des niveaux aussi élevés que 13 ou 14 milliards.

En supposant que le dollar reste à son niveau actuel, on peut s'attendre à ce que le taux d'escompte — le taux auquel la Banque du Canada prête aux banques commerciales — recule de 5 à 10 centimes de point par semaine pendant celles qui viennent, au dire de Richard Hunter.

Un autre facteur qui joue et entraîne le taux à la baisse est l'intention qu'on prête aux autorités américaines de favoriser elles aussi une autre diminution des taux d'intérêt.

Le taux atteint plus tôt cette semaine pour les Bons du Trésor de trois mois a été de 6,55 p. cent, ce qu'on interprète comme un indice de la volonté de la Banque du Canada de favoriser la baisse, en douceur, des taux d'intérêt à court terme.

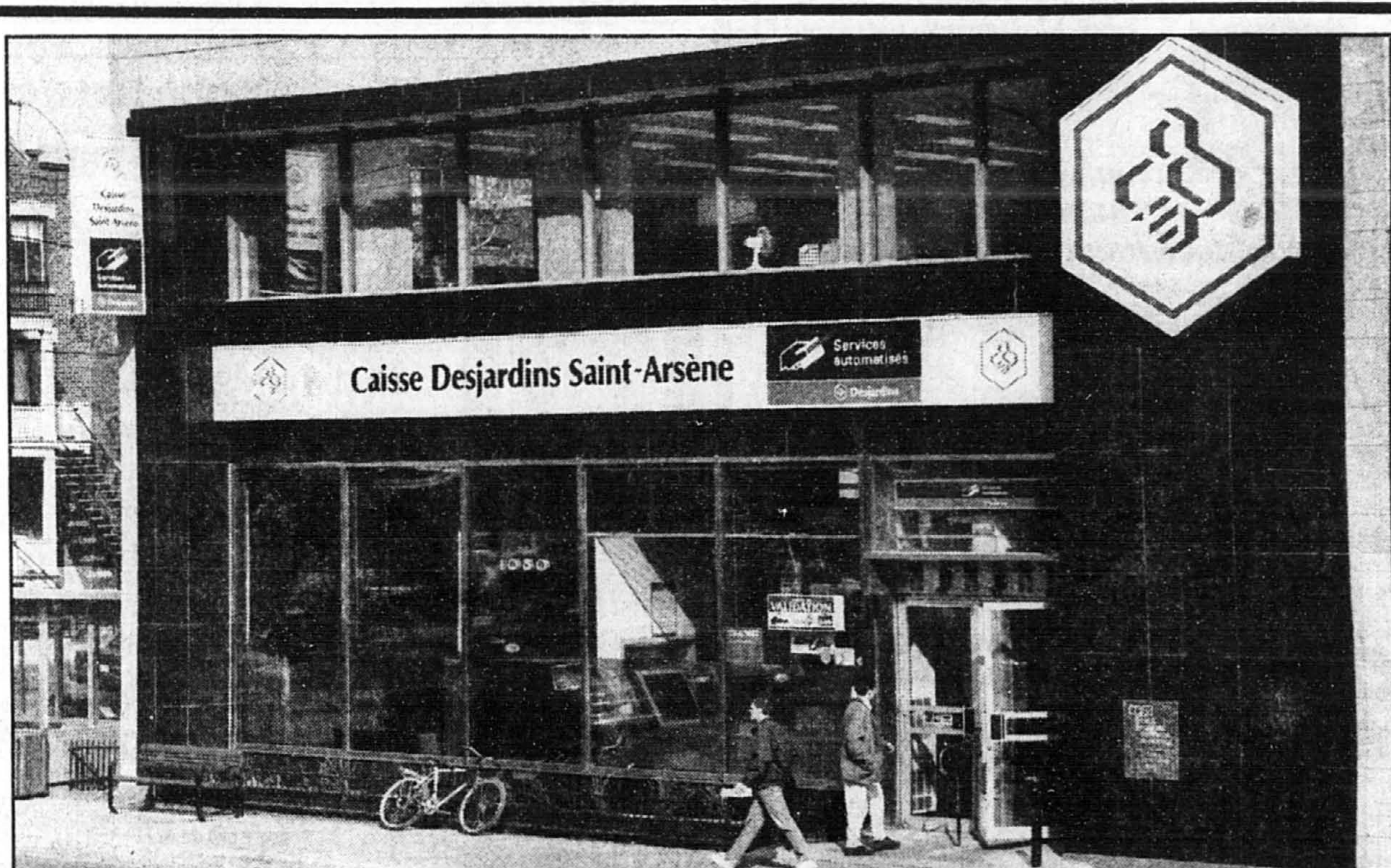


PHOTO ROBERT MAILLOUX, La Presse

La contestation des actionnaires gagne la Caisse Saint-Arsène

LAURIER CLOUTIER



Les actionnaires en voient de toutes les couleurs ces jours-ci avec les coups de force qui se multiplient lors d'assemblées annuelles.

On a tous en mémoire le fameux conseil d'administration de Téléglobe, en février dernier, où l'on a préparé la sortie du président William Mackenzie et l'arrivée de Charles Siros.

On se souvient du revirement de

situation à La Survivance, le mois dernier. Les administrateurs avaient destitué le président Lucien Brosseau, 72 ans, en poste depuis 33 ans, quelques jours avant l'assemblée annuelle. Le moment venu, les actionnaires l'ont réinstallé, lui donnant en prime la direction... du conseil d'administration.

Ce qu'on ne savait pas, c'est que le phénomène se vivait aussi dans les caisses Desjardins.

«C'est la démocratie en marche», disait un coopérateur. «C'est plutôt une petite clique qui veut prendre le contrôle», répliquait l'autre. Des actionnaires auraient pu faire les mêmes commentaires après s'être ligüés contre les dirigeants de leur compagnie ou après

avoir affronté des raiders pour protéger leur entreprise contre le démantèlement.

Dans les caisses toutefois, le cadre juridique et culturel oblige, les coups de force se passent différemment.

La Caisse Saint-Arsène, une institution de plus de 50 ans du Mouvement Desjardins, située à l'angle des rues Christophe-Colomb et Bélanger, vit sur la corde raide depuis des semaines. «Mais elle n'est pas en danger», affirme Rock Desjardins, qui a démissionné de la présidence, au début du mois, poste qu'il occupait depuis dix ans, à l'instar de la majorité du conseil d'administration. Les trois membres de la commission de crédit sont, quant à eux, en poste depuis

SUITE À LA PAGE C2

Claude Picher

Coup d'oeil sur le marché commun canadien



Le gouvernement ontarien se plaint amèrement, par les temps qui courent, des compressions dans les transferts fédéraux. C'est un fait que le fédéral, en s'abrant ses paiements aux provinces, a durement amoché l'Ontario. Pour une province peu habituée à affronter des problèmes économiques aussi aigus qu'en ce moment, la pilule est dure à avaler.

Mais ne nous apitoyons pas trop vite sur le sort de notre voisine. La manne fédérale, c'est une chose; les lois de l'économie, c'en est une autre. L'Ontario se reprend ailleurs, et particulièrement dans le dossier du commerce interprovincial.

Un pays comme le Canada peut dégager, dans ses échanges de biens avec d'autres pays, des surplus (comme avec les États-Unis) ou des déficits (comme avec le Japon). Il en va de même pour les provinces entre elles, à l'intérieur de ce qu'on pourrait appeler le marché commun canadien.

achète au Québec, au Manitoba, à Terre-Neuve, à l'Alberta et à chacune des autres provinces. Cette position unique lui a permis, en 1988, de dégager un surplus commercial qui frise les 13 milliards, uniquement sur le marché canadien!

Avant d'aller plus loin, deux précisions importantes s'imposent.

Nous parlons ici des chiffres de 1988, donc, d'avant la récession, d'avant les difficultés de l'économie ontarienne. Mais ce sont les chiffres les plus récents. Tellement récents, en fait, que leur publication par Statistique Canada ne remonte qu'à quelques jours.

Ce décalage s'explique par la complexité du dossier que doivent piloter les enquêteurs de Statistique Canada. Chiffrer le commerce interprovincial représente un travail considérable.

Une usine québécoise vend des produits évalués à dix millions à un client ontarien. Cela crée un surplus de dix millions pour le Québec, et un déficit de dix millions pour l'Ontario. Voilà qui est simple à calculer. Sauf que le client ontarien est un grossiste qui garde la moitié de sa marchandise en Ontario, et réexporte le reste au Manitoba. Dès lors, le déficit ontarien n'est plus de dix, mais de cinq millions, et il en va de même

pour le Manitoba. Multipliez des milliers de fois la complexité de ces transactions, et vous aurez une idée du casse-tête.

Pour obtenir le portrait le plus fidèle, en tenant compte de la province d'origine et de la province de destination, peu importe les intermédiaires ou les transits, les chercheurs de Statistique Canada doivent recueillir des milliers de données auprès des producteurs, des acheteurs et des transporteurs.

On obtient ainsi un portrait d'une rigueur qui compense largement sa relative vétusté.

Ces chiffres, d'autre part, ne concernent que les échanges de biens; ils excluent donc les services, les voyages, les paiements d'intérêts et de dividendes.

Ils sont néanmoins révélateurs. Voyons plutôt.

● Le Québec exporte près de 50 p. cent de sa production. A peu près la moitié de ces exportations est destinée au marché international (les États-Unis représentant plus des trois quarts de ce «marché international»). L'autre moitié est destinée au reste du Canada.

● À l'intérieur du Canada, l'Ontario est, de très loin, le meilleur client du Québec. A eux seuls, les Ontariens achè-

tent 61 p. cent des exportations interprovinciales québécoises. Cela représentait 13,9 milliards, en 1988 (tous les chiffres que nous donnons se rapportent à cette année-là).

● En revanche, le Québec est aussi le principal client de l'Ontario. Les Québécois absorbent à eux seuls 41 p. cent des exportations interprovinciales ontariennes, proportion qui représente 15,5 milliards. Le déficit du Québec à l'égard de l'Ontario est donc de 1,6 milliard.

● Si le Québec accuse un déficit vis-à-vis l'Ontario, il se reprend partout ailleurs au Canada, puisqu'il affiche un surplus à l'égard de chacune des autres provinces canadiennes. Le Québec dégage notamment un surplus de 1,7 milliard notamment avec les provinces maritimes. Dans l'ensemble de ses échanges interprovinciaux, tenant compte du déficit avec l'Ontario, le Québec affiche un surplus de 2,7 milliards.

● Voici une donnée intéressante: l'Ontario et le Québec sont les deux seules provinces qui parviennent, à l'intérieur du marché commun canadien, à dégager des surplus commerciaux. Toutes les autres provinces sont déficitaires.

● La Colombie-Britannique affiche le plus important déficit commercial inter-

provincial (près de 5,4 milliards). Compte tenu de la taille de son économie et de son solide surplus international, ce n'est pas une tragédie. Toutes proportions gardées, la situation est bien pire dans les Maritimes.

En premier lieu, ces chiffres confirment, une fois de plus, la profonde interdépendance des économies ontarienne et québécoise. Chacune des deux provinces est à la fois le premier client et le premier fournisseur de l'autre, et l'importance de leurs échanges (près de 30 milliards) fait que l'une ne peut pas vivre sans l'autre. Sans le marché québécois, l'Ontario est en faillite, et l'inverse est aussi vrai.

L'Ontario a tout intérêt à conserver le Québec parmi ses meilleurs clients, d'autant plus qu'elle y réalise un plantureux surplus. Et même si le Québec accuse un déficit avec l'Ontario, celle-ci demeure de loin son premier débouché. D'autre part, le Québec a aussi intérêt à prendre soin des huit autres provinces, qui lui apportent ensemble un surplus de quelque 4,4 milliards.

Au-delà des ramages et papotages constitutionnels à la mode, voilà des chiffres que nous devons tous garder à l'esprit au cours des prochains mois.

La contestation des actionnaires gagne la Caisse Saint-Arsène

SUIVE DE LA PAGE C1

près de 15 ans. Depuis, les deux nouveaux administrateurs et le nouveau directeur de la Caisse Saint-Arsène veillent seuls aux intérêts des sociétaires.

« Tout ce qu'on veut, c'est de la transparence », déclare Gilles Lavigne, propriétaire de centres d'accueil pour personnes âgées et porte-parole des contestataires. Il posera sans doute sa candidature au conseil d'administration lors de la prochaine assemblée. « On n'est pas sensé le savoir mais la Fédération des caisses Desjardins de Montréal et de l'Ouest du Québec (FMO) a loué le sous-sol de l'église Saint-Arsène pour les trois juin », confie-t-il.

Rock Desjardins estime qu'il a utilisé l'outil le plus efficace pour mettre en garde la FMO et les 10 000 sociétaires de la Caisse Saint-Arsène contre ses adversaires.

Ces derniers avaient auparavant fait circuler une pétition qui rendait possible le vote sur une requête en destitution du président, lors d'une assemblée extraordinaire des membres. La commission de crédit a de son côté tenté une opération semblable contre le président de la com-

mission de surveillance, qui a refusé de démissionner.

Ces gestes d'éclat faisaient suite « au départ » du directeur du crédit, aux pertes de 1,3 million sur prêts et au déficit de 500 000 \$ de la caisse l'an dernier. Ce que M. Desjardins attribue en partie à d'anciens dirigeants et emprunteurs de la caisse qui allaient « à la pêche ensemble ».

« En 10 ans, l'actif de la Caisse Saint-Arsène a grimpé de 53 à 100 millions et la moyenne annuelle des trop perçus a atteint 440 000 \$ », souligne le président Desjardins. « Quand le conseil d'administration a mis fin à une série de prêts hors normes, qu'il a découvert en 88-89, on ne s'est pas fait d'amis. »

Ses opposants reprochent pour leur part à M. Desjardins d'avoir accordé deux cadeaux à de vieux employés de la caisse; d'avoir fait en sorte que sa caisse accorde un prêt hypothécaire à sa femme, à 100 p. cent de la valeur de la propriété. L'ex-président réplique qu'il a fourni une « garantie de 100 p. cent » et qu'il ne s'agissait que d'un prêt temporaire entre deux transactions résidentielles.

Gilles Lavigne et son groupe s'interrogent aussi sur des achats à rabais de propriétés saisies par

la caisse. Et Rock Desjardins se pose des questions sur des travaux effectués par un entrepreneur proche de la caisse dans un immeuble saisi par elle, durant les vacances du directeur général.

« Je n'avais pas d'autre choix que de démissionner, explique M. Desjardins. J'étais lié par le code de déontologie et la confidentialité des dossiers de la caisse, mais pas les adversaires. »

« J'avais peu de rapport de force. Des gens protègent une petite clique qui veut prendre le contrôle de la caisse, après avoir provoqué des pertes substantielles. J'étais un président bénévole, qui ne gagne pas sa vie avec cette activité et qui ne pouvait y consacrer tout son temps. »

« Je veux travailler avec des professionnels, comme les autres démissionnaires, des gens d'affaires pour la plupart. Avec 100 personnes dans la salle, un petit groupe peut prendre le contrôle d'une caisse. J'ai alerté le public. »

« La caisse s'est mise à faire des pertes sur prêts épouvantables. Comme la FMO ne semblait pas vouloir nous aider à nettoyer la caisse, par une tutelle ou autrement... Démissionnaire, je peux au moins me défendre. »

Me Jocelyn Lamontagne, conseiller juridique principal de la FMO, déclarait récemment en interview que le problème « est en voie de règlement. La FMO n'a pas de position dans ce conflit. Elle vérifie le respect de la loi. Non, la FMO ne convient pas que le président a violé la loi des caisses. Il n'y a pas eu de manquement grave ou outrancier ». Et l'image de la caisse? « Attendons l'assemblée où les membres exerceront leurs droits démocratiques. A 100 membres, ils sont souverains. C'est plus difficile dans une banque. »

Rock Desjardins avoue une certaine déception de se faire traiter de la sorte après 10 ans de bénévolat. Et que la caisse soit paralysée, sans quorum au conseil d'administration et surtout sans la commission de crédit dont les membres connaissent « très bien les dossiers » de prêts.

Mais les adversaires n'ont pas gagné la Coupe Stanley encore, assure-t-il, seulement un match des éliminatoires. « Le directeur de la caisse peut demander une extension temporaire de ses pouvoirs, pendant 15 jours ou un mois. D'ici là, il faudra tenir une assemblée spéciale et je vais y participer », promet-il.

Econo-flashes

Bénéfices accrus pour CAE

David Race, président et chef de la direction de CAE Industries a indiqué hier après une rencontre avec des analystes qu'il prévoit que les bénéfices nets de la société en 1992 seront supérieurs à ceux de l'an dernier qui atteignaient 32,8 millions de dollars, ou 31 cents l'action. Par contre, il s'attend à peu de changements aux revenus d'exploitation qui se situaient à 1,05 milliard. Nos revenus, a-t-il dit, demeureront probablement au même niveau ou légèrement supérieur en 1992, mais nos bénéfices vont s'accroître, à la fois chez CAE-Link et CAE Electronics. Selon M. Race, CAE est en pourparlers avec la justice américaine pour tenter d'en venir à une entente concernant les procédures civiles prises contre la division Link. Les procédures, reliées à des présumés prix excessifs qu'aurait exigés la firme, ont été prises avant que Link soit acquise par CAE en août 1988.

Vidéotron et Cable Lab

La division Videoway de la société Videotron ainsi que la division X-Press Information Services de Liberty Media Corp. ont conclu une entente avec la société Cable Television Laboratories Inc. (Cable Lab), un consortium de recherche et de développement qui réunit les câblodistributeurs américains. L'accord vise à conduire des recherches conjointes sur la distribution de services et de données par les systèmes de câblodistribution. Cable Lab a indiqué que les ententes de recherche font partie d'un programme que le groupe a lancé afin d'uniformiser les normes de distribution de tels services. Videotron a également signé un accord de licence avec la société Perkins Engineering (de Gary, Illinois) qui permettra d'intégrer la technologie de télévision interactive de Perkins, appelée ISIS, au système de télévision interactive Videoway.

Baisse des ventes de maisons en avril

Les ventes du service SIM-MLS de la Chambre immobilière du Grand Montréal accusent une baisse de 5,4 p. cent au mois d'avril comparativement au même mois, l'an dernier. Le système SIM-MLS a enregistré 2685 ventes d'unités résidentielles au mois d'avril contre 2837 ventes en 1991 alors que le premier trimestre s'était terminé sur une note encourageante. Au cours des quatre premiers mois de 1992, les agents immobiliers du Grand Montréal ont vendu 9598 unités résidentielles par le biais du service SIMMLS comparativement aux 8008 ventes réalisées au cours des quatre premiers mois de 1991. Le volume des transactions est passé lui de 891 millions à un milliard de dollars. La valeur moyenne des propriétés unifamiliales pour les quatre premiers mois de 1992 atteint 108 862 \$ contre 111 733 \$ pour les mêmes mois en 1991. Cet indice permet de constater une baisse moyenne du coût des propriétés dans certains territoires desservis par la Chambre.

Canadian Turbo retirée du TSE-300

Le conseil de la Bourse de Toronto a annoncé que les actions de Canadian Turbo Inc. ont été rayées et retirées de l'indice composé TSE 300 à la clôture des transactions d'hier puisque la société sera fusionnée. Le titre qui sera remplacé dans l'indice TSE 300 sera celui de Rogers Cantel Mobile Communications Inc., classe B, qui sera placé dans le groupe des Services de téléphone.

Le premier trimestre de Québec-Téléphone

Québec-Téléphone, qui exploite un réseau téléphonique dans le Bas Saint-Laurent, a vu son bénéfice net passer à 6 millions de dollars, soit 36 cents par action ordinaire, à son premier trimestre, comparativement à 5,7 millions (34 cents par action) l'année dernière. Également en hausse, les revenus d'exploitation ont été de 59,2 millions, par rapport à 55,2 millions l'an passé, le plus gros de la hausse étant attribuable, selon l'entreprise, à la croissance de plus de 9 p. cent du nombre d'appels interurbains.

Bourse de Montréal: les volumes baissent...

La valeur totale des actions négociées sur le parquet de la Bourse de Montréal a glissé à 1,62 milliard \$ en avril, soit une diminution de 9,98 p. cent par rapport aux 1,8 milliard du mois précédent, et une hausse, toutefois, de près de 21 p. cent par rapport au volume (1,34 milliard) d'avril 1991. Le titre le plus actif fut celui de BioChem Pharma (ex-IAF BioChem) — 116,7 millions \$ —, suivi de celui de la Banque Royale (110,4 millions) et de BCE (94,5 millions). Il y a eu baisse marquée, par ailleurs (-42,33 p. cent) du volume des contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes, et sur obligations du gouvernement canadien (-27,2 p. cent).

Demandes d'emploi: inchangées

L'index des offres d'emplois est resté au même niveau — 62 — en avril qu'en mars, a fait savoir Statistique Canada. Établi d'après le volume des offres d'emplois publiées par les quotidiens des principales villes du pays, l'indice, qui est dessaisonnalisé et a pour point de base le niveau 100 de 1986, atteignait 75 en avril 1991. Chose à noter, l'indice a grimpé de 5 p. cent pendant ce mois au Québec et de 2 p. cent en Ontario, alors qu'il a reculé de 10 p. cent dans les provinces de l'Ouest, de 4 p. cent en Colombie-britannique et, enfin, de 2 p. cent dans les Maritimes.

BCE émet des billets

BCE émettra pour 300 millions de dollars de billets de la série 7 au Canada. Ces billets comporteront un taux d'intérêt annuel de neuf p. cent payable deux fois par année. Ils seront émis aux prix de 99,72 p. cent, datés du 28 mai, et viendront à échéance le 28 août 1997. Le produit net de l'émission servira à refinancer les billets de la série 3 d'une valeur de 300 millions de dollars échéant le 28 mai 1992. L'émission sera souscrite par un groupe d'importants courtiers en valeurs mobilières, dirigé par Burns Fry. Le prospectus préliminaire relatif à cette émission sera déposé auprès des diverses commissions de valeurs mobilières du Canada.

Le Québec demeure le huitième producteur mondial d'or

Le Québec a produit 40,7 millions de grammes d'or en 1990, ce qui permet de maintenir son rang de huitième producteur mondial, rapporte le ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec (MER) dans la publication Statistiques sur les mines d'or du Québec 1990. Une faible partie de cette production est obtenue comme un sous-produit des mines de métaux (cuivre et zinc). Le reste, soit près de 36,4 millions de grammes, provient des mines d'or québécoises qui ont vu leur production augmenter de 10,1 p. cent par rapport à l'année précédente. Selon cette publication, l'or est la principale substance minérale produite au Québec et il représente 19,3 p. cent de la valeur des expéditions québécoises, devançant le minerai de fer, le cuivre, la pierre et l'amiante.

Ventes records pour Volkswagen

Les carnets de commandes de Volkswagen n'ont jamais été aussi remplis et que, pour son nouveau modèle de Golf, les délais de livraisons vont jusqu'à la fin de l'année. Carl Hahn, le président du directoire, a déclaré lors d'une conférence de presse que la principale usine de VW à Wolfsburg, avait atteint son objectif de production de 3700 voitures par jour, dont 520 exemplaires de son modèle Polo, et que son usine de Bruxelles subissait actuellement des transformations pour l'adapter à la production de la nouvelle Golf. Sur les quatre premiers mois de 1991, Carl Hahn a précisé que les livraisons dans le monde ont augmenté de 5,1 pour cent sur la même période de 1991 pour représenter 1,22 million de voitures, dont 753 679 (plus 2,2 p. cent) pour la seule marque Volkswagen.

ITT pourrait racheter jusqu'à 25 millions de ses actions

Le groupe américain ITT prévoit racheter jusqu'à 25 millions de ses actions ordinaires dans le cadre d'un nouveau programme destiné à renforcer la valeur de ses actions. Ce projet, approuvé par le conseil d'administration, s'inscrit dans le prolongement du programme lancé en 1987 et qui a déjà permis à ITT de racheter au total 33,2 millions de ses actions, à indiqué dans un communiqué le groupe diversifié (télécommunications, électronique, assurances, hôtels...). Le rachat de 25 millions d'actions pourrait représenter un montant total de plus de 1,6 milliard de dollars US si l'on se base sur le cours des actions ITT mardi. Si ces 25 millions d'actions sont effectivement acquises, ITT aura racheté au total environ 30 p. cent de son capital depuis 1987, a précisé un porte-parole de ce groupe, M. Jim Gallagher.

PHOTOCOPIES URGENTES?

En noir? En couleurs? De qualité? À bas prix? Vite faites? Toutes grandeurs? Alors, adressez-vous à:

SCRIBEC 385-9400, 45, RUE JARRY EST
8h30 à 20h, Samedi 10h30 à 16h



Graham COOKE
Architecte du Golf Balmoral



Jean-René HAIDE
Président et chef de la direction
CULINAR INC.



Louis-Jacques MÉNARD
Vice-président et directeur général
Québec Burns Fry Ltee



Jean-Luc LUSIER
Vice-président du Conseil
Vice-président exécutif
SOMIPER INC.

«Un site comme on n'en voit pas tous les jours...»

Graham Cooke

«Cet été, je m'offre le privilège du golf à la campagne!»

Jean-René Haide

«Le club Balmoral, c'est le paradis dans ma cour!»

Louis-Jacques Ménard

«La valeur n'attend pas le nombre des années!»

Jean-Luc Lusier

Jouer au golf au Balmoral, c'est plus qu'un plaisir... c'est un privilège.

Si vous êtes intéressé(e) à devenir membre de ce club unique, venez nous rencontrer. Vous serez agréablement surpris(e) par la beauté du parcours, le style raffiné du chalet et la parfaite intégration du projet domiciliaire en bordure du golf.

130, route 364
MORIN-HEIGHTS
(514) 226-8989



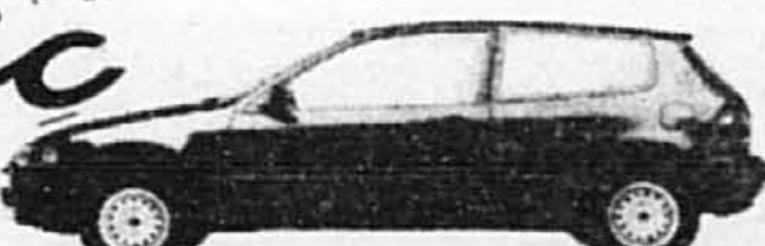
DOMAINE PRIVÉ

PRIX FATALES 4

Honda de Sigi et Honda Ste. Rose découvrent les prix les plus bas

\$9 800\$*

Civic CX



Hatchback 2 portes, 5 vitesses

- Moteur de 1.5 litres
- Moteur à 16 soupapes
- 102 Chevaux
- Pneus radiaux quatre-saison
- et beaucoup, beaucoup plus

Civic EX

13 876\$*



5 vitesses, berline 4 portes

- Climatisation
- Radio AM/FM stéréo cassette
- Moteur de 1.5 litres
- 102 Chevaux
- et beaucoup, beaucoup plus

ACCORD LX

14 364\$*



5 vitesses, berline 4 portes

- Moteur de 2.2 litres
- Moteur de 16 soupapes
- Radio AM/FM stéréo cassette
- Alimentation à injection multipoint
- et beaucoup, beaucoup plus

À l'affiche exclusivement chez les premiers détaillants Honda à Montréal et Laval. Vos pionniers de l'épargne.



Montréal, 1110 rue Bleury
Tél: 879-1550



Laval, 266 boul. Labelle
Tél: 625-1953

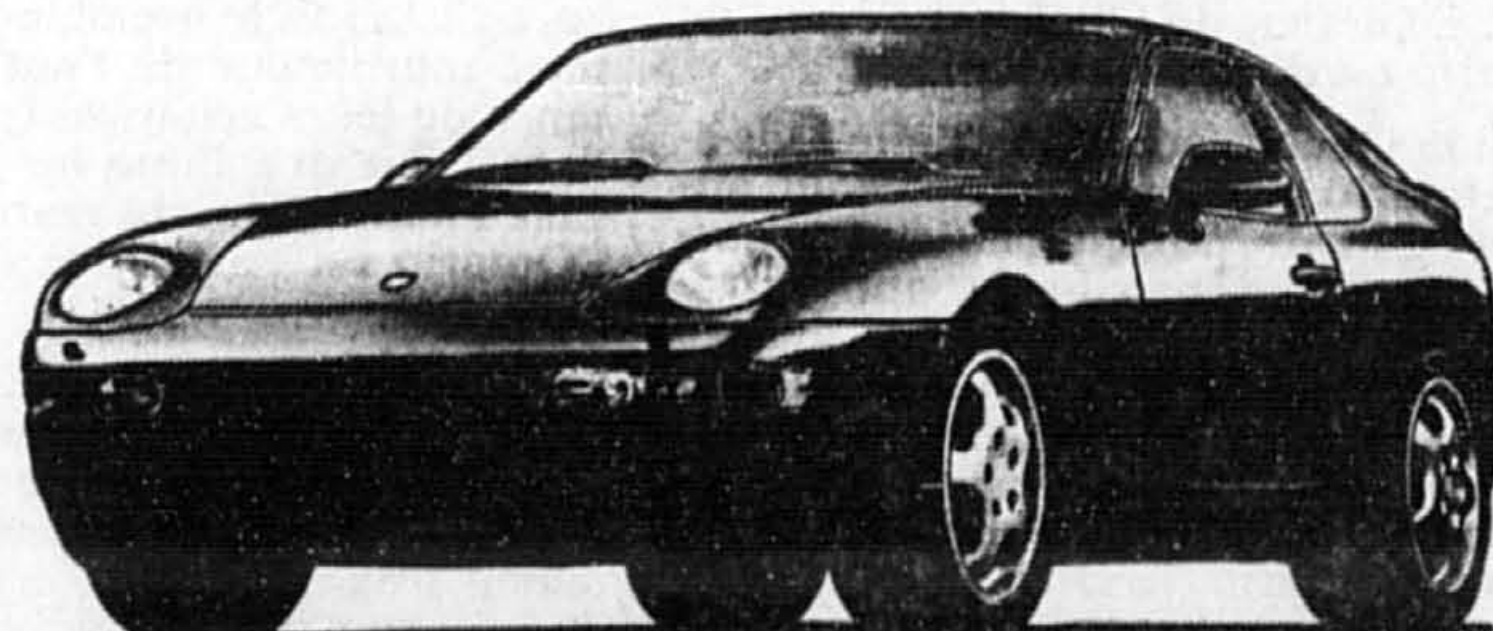
* Seulement pour voitures en stock. Trans. prep et taxes en sus.

Deux chiffres qui laissent les autres loin derrière.

La nouvelle 968. 53 900 \$*

Une vraie Porsche, la nouvelle 968 laisse les autres loin derrière sur la route, et au prix étonnamment abordable de 53 900 \$*. Elle a d'autres chiffres impressionnants, comme un moteur 3.0 L 240 ch. Découvrez la fouguese nouvelle Porsche. La 968. Passez chez votre concessionnaire Porsche E. Lauzon ou Auto Strasse. Vous y trouverez un service professionnel, un choix exceptionnel et la passion Porsche.

PORSCHE



*Prix suggéré par le manufacturier pour le coupé 6 vitesses. TVP, TP5, options, frais de transport et de préparation en sus. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre.

Automobiles E. Lauzon Inc.
1384, boul. LaBelle, Blainville, Qué.
J7C 2P2 (514) 430-1460

Auto Strasse Inc.
8525, boul. Décarie, Ville Mt-Royal, Qué.
H4P 2J2 (514) 737-7686

SNC élargit son actionnariat dans un calme surprenant

RICHARD DUPAUL

Dans un calme surprenant, les actionnaires du Groupe SNC ont adopté hier par une majorité serrée une résolution visant à élargir l'actionnariat des employés et à minimiser les risques d'une prise de contrôle pour une période de cinq ans.

Réunis en assemblée annuelle et extraordinaire, l'ensemble des actionnaires de SNC ont voté à 74,33 p. cent en faveur de la proposition qui leur a été soumise, il y a quelques jours. Ceci incluait les employés de SNC détenteurs d'actions B à votes multiples.

Cependant, le vote est été beaucoup plus serré lorsque le public, détenteur d'actions A à vote simple, s'est prononcé séparément, tel que le prévoit la loi.

C'est dans une proportion de 67 p. cent que ces derniers ont appuyé la résolution, soit tout juste au-dessus du minimum requis de 66 p. cent.

La proposition, qui avait soulevé l'opposition de certains investisseurs institutionnels, comme la firme Allinvest, a été acceptée sans remou aucun, à la surprise des intéressés. «Vous êtes bien calmes», a lancé en souriant le président du conseil, M. Jean-Paul Gourdeau, constatant qu'aucun actionnaire n'avait de questions à lui poser.

Un actionnaire qui sortait de



Le PDG de SNC, M. Guy Saint-Pierre, s'est dit «heureux» des résultats du vote.

PHOTO JEAN GOUPI, La Presse

l'assemblée a dit qu'il était «content» de la tournure des événements. «Je suis plus préoccupé par les profits. Je souhaite que ça aille mieux cette année».

Cinq ans

Pour sa part, le président et chef de la direction du Groupe SNC, M. Guy Saint-Pierre, s'est

dit «heureux» des résultats du vote.

Mais le PDG s'est gardé de paivoiser en conférence de presse. En reconnaissant que le vote des «A» avait été serré, il s'est dit «sensible» au fait que les actions à votes multiples ont de moins en moins la faveur du public.

Il a rappelé l'engagement de

SNC d'abolir les actions à vote multiple d'ici cinq ans.

D'ici là, la société pourra créer jusqu'à 505 717 actions de catégorie B — soit 50 p. cent de plus — tout en réduisant le nombre de droits de vote, pour financer le développement de l'entreprise.

Le holding à la tête de SNC-Lavalin pourra notamment offrir dès ce matin des actions B, à la

valeur aux livres, aux quelques 3500 anciens employés de Lavalin afin de «consolider la fusion et l'intégration des deux cultures», a-t-il ajouté.

En outre, à la suite d'un amendement apporté ces derniers jours, le pourcentage de votes que doivent détenir les employés avant que les actions «B» ne cessent d'être des titres à votes multiples passe de 50 à 42 p. cent.

Essentiellement, cela signifie que SNC se protège contre les risques «d'une prise de contrôle à rabais», a dit M. Saint-Pierre. Actuellement, quelque 520 employés contrôlent 50,08 p. cent des actions, une position précaire si la compagnie venait à émettre des actions.

SNC se propose néanmoins d'étudier plusieurs avenues afin d'augmenter son capital-actions et de réduire ses dettes. M. Saint-Pierre a évoqué la possibilité de conclure une alliance ou fusion avec une firme étrangère afin de former un grand groupe d'ingénierie mondial.

Profits

Par ailleurs, la compagnie a déclaré un profit de 91 000\$, ou un cent par action, au premier trimestre de 1992, comparativement à 2,8 millions, ou 25 cents par action, pour la même période l'an dernier. Les revenus ont atteint 154,4 millions, contre 104,2 millions.

En même temps, on a annoncé que le dividende trimestriel passait de neuf à cinq cents.

M. Saint-Pierre a affirmé qu'il s'attendait à de meilleurs résultats plus tard dans l'année, notamment à cause des progrès réalisés à l'internationale.

En 1991, le Groupe SNC a déclaré un profit de 4,2 millions, contre 23 millions en 1990. Les revenus ont bondi à 581 millions, par rapport à 447 millions l'année précédente.



ALAN G. McNALLY

MasterCard International (MCI) annonce la nomination de M. Alan G. McNally, vice-président du conseil, Banque de Montréal, au poste de président du conseil d'administration de MCI. M. McNally, 46 ans, a été élu lors de la 25e assemblée annuelle de MCI qui a eu lieu récemment à Vancouver — la première à avoir lieu à l'extérieur des États-Unis, au moment où MasterCard s'oriente vers une franchise de services de paiement à l'échelle mondiale.

La nomination d'un Canadien à ce poste reflète le succès retentissant que connaît MasterCard au Canada. La carte MasterCard, émise par 577 banques, sociétés de fiducie et coopératives de crédit à travers le Canada, est la carte de crédit dont le nombre de titulaires a augmenté le plus rapidement au pays, au cours des dernières années.

MasterCard International est l'association qui regroupe les institutions financières émettrices de cartes MasterCard dans 170 pays du monde.

Originaire de la ville de Québec, Alan McNally est diplômé de la Cornell University (B.Sc., M. Eng.) et de l'Université York (MBA international). Il siège au conseil d'université de l'Université York et au conseil d'administration de la fondation du Queen Elizabeth Hospital et de la fondation de la Société de l'enfance canadienne.

SNC sur le point d'obtenir le contrat du métro d'Ankara

Le consortium mené par le Groupe SNC signera bientôt le contrat final pour la construction du métro d'Ankara, en Turquie, a déclaré M. Alain Perez, président et chef de l'exploitation de la division d'ingénierie de SNC.

M. Perez a précisé que le consortium montréalais, les autorités turques et les banques impliquées dans le projet de 600 millions US ont conclu un accord et prévoient signer le contrat final sous peu. Les travaux pourraient débuter avant la fin de l'été.

SNC prévoit obtenir «plus de 125 millions» en retombées du projet d'Ankara.

M. Perez a souligné que pareil projet international avait habi-

tuellement relativement peu d'impact en terme d'emplois.

SNC n'exclut pas la possibilité de réduire de 10 à 15 p. cent ses effectifs de l'entreprise (5500 employés) si dans un an environ, l'économie canadienne n'a pas repris son erre d'aller.

UTDC Inc., une filiale de Bombardier Inc., obtiendrait le contrat de construction des wagons de métro.

Le Groupe Lavalin détenait le droit exclusif de soumissionner pour le projet d'Ankara. La division d'ingénierie du groupe en difficultés financières est passée entre temps entre les mains de SNC tandis que Bombardier s'appropriait la filiale UTDC, spécialisée dans la fabrication d'équipe-

ments de transport en commun.

Incidentement, Bombardier a conclu hier l'acquisition de l'actif de la société mexicaine Constructora Nacional de Concaril pour une somme évaluée à l'équivalent de 82 millions de dollars canadiens, y compris la prise en charge d'un passif de 55 millions.

Ce midi
Plaisir
et affaires

Restaurant Kenny Wong

4065 boul. Taschereau
St-Hubert (Rive-Sud)
(514) 676-0301



AVIS DE DIVIDENDES

AVIS est par les présentes donné que les dividendes par action en circulation de la Banque de Montréal pour le trimestre courant sont déclarés payables aux actionnaires inscrits à la clôture des livres, le 8 mai 1992, selon les modalités ci-dessous:

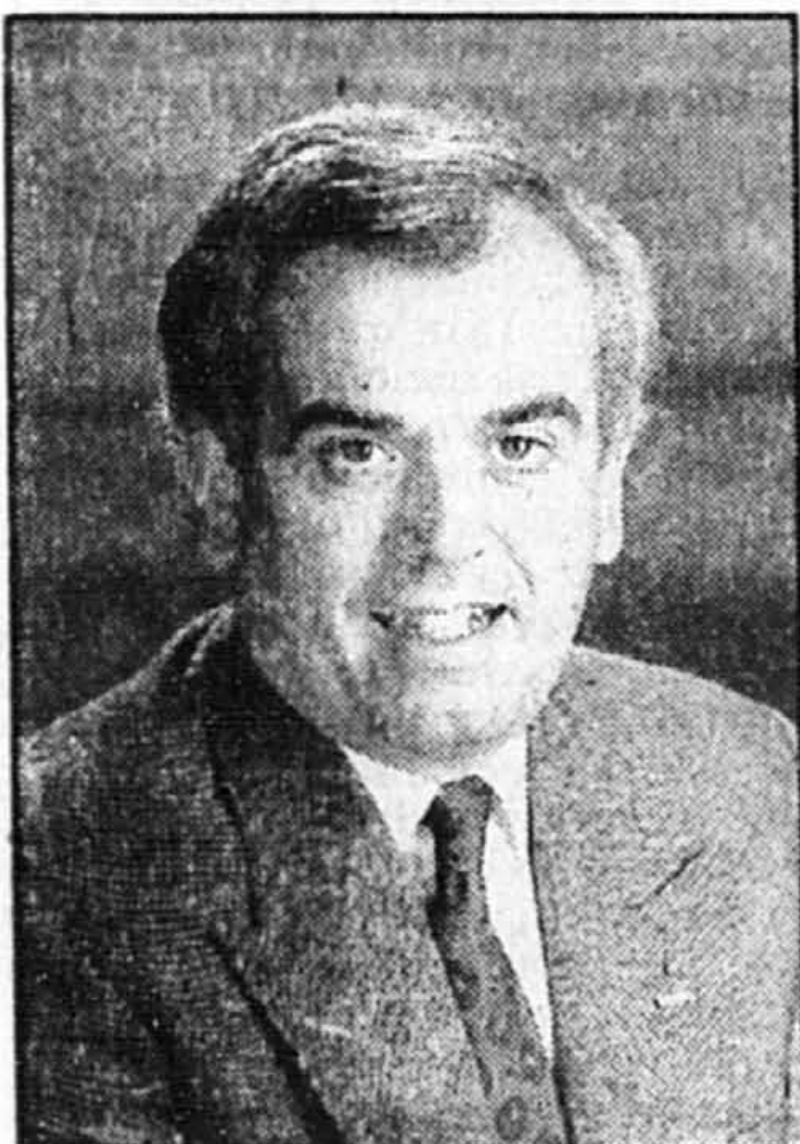
1. Dividende n° 534, au taux de \$0.53 par action ordinaire entièrement libérée, payable à compter du 28 mai 1992;
2. Dividende n° 11, au taux de \$0.56250 par action privilégiée entièrement libérée de catégorie A, à dividende non cumulatif, série 4, payable à compter du 25 mai 1992;
3. Dividende n° 2 au taux de \$4.765.625 par action privilégiée entièrement libérée de catégorie A, dividende non cumulatif, série 5, payable à compter du 25 mai 1992;
4. Dividende n° 4, au taux de \$0.56250 par action privilégiée entièrement libérée de catégorie B, à dividende non cumulatif, série 1, payable à compter du 25 mai 1992; et
5. Dividende n° 1, au taux de U.S. \$0.2767 par action privilégiée entièrement libérée de catégorie B, dividende non cumulatif, série 2, payable à compter du 25 mai 1992.

Au lieu de recevoir leur dividende en argent, les actionnaires de la Banque de Montréal peuvent le recevoir en actions ordinaires de la Banque conformément au Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions pour les actionnaires. À cet égard, les actionnaires qui voudraient participer à ce programme doivent faire parvenir leur formule d'adhésion à la Compagnie Trust Royal, Services fiduciaires aux sociétés, 2001, rue University, Montréal (Québec) H3A 2A6 avant la clôture des livres le 8 mai 1992.

Les propriétaires d'actions détenues et enregistrées dans un compte prête-nom qui désirent participer au Régime doivent demander l'inscription de leur nom au registre des actionnaires en transférant ces actions à leur nom ou dans un compte spécifique, séparé et enregistré, tel qu'un compte numéroté dans une banque ou une société de fiducie. Pour de plus amples renseignements, téléphoner à frais virés à la Compagnie Trust Royal au numéro (514) 874-3544.

Par ordre du Conseil
DERECK M. JONES
Premier vice-président, secrétaire
et conseil général
Montréal, le 28 avril 1992

MEDIACOM



Gilles Lacoursière

Brian McLean, président et chef de direction de Mediacom Inc., est heureux d'annoncer la nomination de Gilles Lacoursière au poste nouvellement créé de président, Est du Canada.

Dans ses nouvelles fonctions M. Lacoursière sera responsable des ventes, marketing et opérations de Mediacom Inc. pour la province de Québec (incluant Ottawa/Hull) ainsi que les provinces de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick.

Avant de se joindre à Mediacom l'année dernière en tant que vice-président sénior ventes et marketing, M. Lacoursière était directeur de zone pour Chrysler Canada pour la province de Québec. Il possède également une vaste expérience dans les domaines de la vente, ressources humaines, marketing et publicité.

Cette nomination démontre la détermination de Mediacom, dans sa réorganisation de l'Est du Canada, à orienter les efforts pour satisfaire les besoins des clients ainsi que la qualité dans sa ligne de produits.

Chef de file en matière de publicité extérieure au Canada, Mediacom compte treize bureaux de vente et six ateliers de fabrication dédiés aux ventes et au service à la clientèle dans neuf provinces canadiennes.

UNITED DOMINION INDUSTRIES LIMITED

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE:

1. Un dividende de \$0.05 en monnaie E.U. par actions en circulation sans valeur au pair, de cette compagnie, a été déclaré pour le trimestre se terminant le 30 juin 1992, payable le 30 juin 1992, aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 5 juin 1992.
2. Un dividende de \$0.59375 en monnaie canadienne par action sur les actions privilégiées, série 2 de cette compagnie, a été déclaré pour le trimestre se terminant le 30 juin 1992, payable le 30 juin 1992, aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 5 juin 1992.

Par ordre du conseil
J.A. DAVIS
Secrétaire

Le 29 avril 1992

Comptes agréés du Québec

Le mercredi 13 mai 1992 17 h 30
Hôtel Delta, 475, Président-Kennedy

Comité femmes CA en action

Échec et mat: Stratégies politiques et carrière

- Les jeux et les enjeux de la réussite professionnelle;
- Les mécanismes, même les plus discrets, qui régissent la réussite;
- Les stratégies politiques et leurs influences dans l'évolution d'une carrière.

CONFÉRENCIERS

Micheline Bouchard, ing.
Vice-présidente marketing
Groupe DMR Inc.

Pierre Brunet, FCA
Président et chef de la direction
Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.

Jean R. Paris, CA
Associé en fiscalité
Price Waterhouse

Nicol Pageau-Goyette
Présidente
Pageau Goyette et associés limités

Inscrivez-vous dès maintenant - Paule Normandin, CA au 982-4627

VENTE AU PUBLIC

LIQUIDATION DU MANUFACTURIER

JUSQU'À ÉPUISEMENT DES STOCKS

PLUS DE 1 400 000\$
1300 MEUBLES DE BUREAU NEUFS
Finis: acajou, chêne, noyer, cerisier et noir ébène.

- Bureaux ministres, cléricaux et divers
- Crédences, bahuts et huchers
- Tables de travail en forme de P
- Tables à café, de coin et de bout
- Bureaux secrétaires et ministres avec retour
- Tables de conférence
- Bibliothèques
- Mobiliers informatiques
- Fauteuils et chaises

PROFITEZ-EN MAINTENANT!

CHANCE UNIQUE D'OBTENIR DES MOBILIERS DE PRESTIGE
de 60 à 80% de RABAIS

DIRECTEMENT À L'USINE

LAVAL

AUTOROUTE 440

INDUSTRIEL

Xception System Inc.
2875, boul. Industriel
Chomedey, Laval
Tél.: (514) 967-1749
Fax: (514) 682-8410

Ouvert du lundi au vendredi
de 9 h à 18 h
Le samedi de 9 h à 17 h.

CARTES VISA ET MASTERCARD ACCEPTÉES

UN SUPER GRAND COEUR, ÇA SE MONTRE.

LA GÉNÉROSITÉ, UNE AFFAIRE DE FAMILLE.

Les super grands coeurs ne veulent pas se priver du plaisir de donner en famille. Ils veulent surtout profiter des gestes spontanés du coeur dont les enfants ont le secret.

Charité bien ordonnée exige des projets bien planifiés. Choisissez en famille les causes que vous voulez aider. Inscrivez les dons de charité au budget familial. Et devenez une famille au super grand coeur.



La générosité réinventée
Un programme national qui nous invite
à donner temps et argent aux causes de notre choix



Place aux performances magistrales

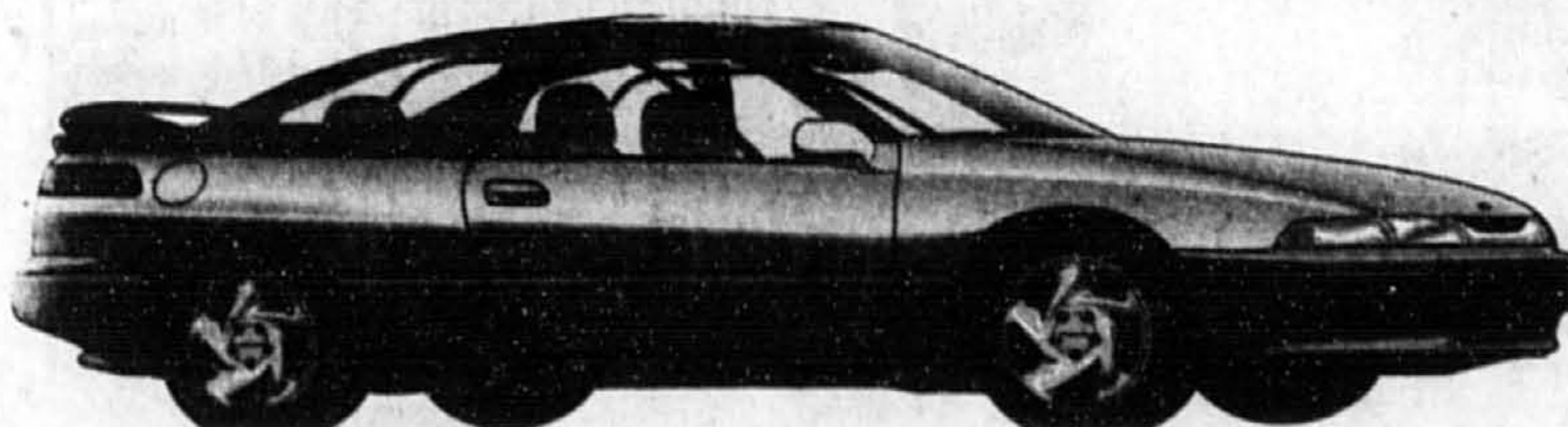
SUBARU SVX

IL NE MANQUE QUE VOUS...

... Pour un essai routier dont vous vous rappellerez longtemps.

La Subaru SVX 1992...

Un tour de force technologique.



Votre incomparable concessionnaire

SUBARU

Qualité japonaise à un prix abordable

Le sort des installations d'Ultramar en Amérique sera bientôt connu

VALÉRIE BEAUREGARD

Cinq mois après son acquisition d'une participation majoritaire dans Ultramar PLC, Lasmo plc n'a toujours pas pris de décision quant à la façon qu'elle entend se départir des activités en aval (raffinage et distribution) d'Ultramar en Amérique du Nord.

La stratégie pourrait toutefois se préciser au cours des prochaines semaines, selon le premier vice-président, Développement de Lasmo, M. Norman Davidson Kelly.

Lasmo veut rester fidèle à sa mission de société d'exploration et de production. Ses activités, à

l'encontre de celles d'Ultramar, ne sont pas intégrées de l'exploration jusqu'à la pompe.

Au Canada, la société britannique cherche à se délester des raffineries de Saint-Romuald et d'Halifax et de 1550 stations-service. Le Québec, où on retrouve plus de 850 points de vente, constitue son plus grand marché canadien.

Joint à son bureau de Londres hier matin, M. Davidson Kelly a rappelé que les options de désinvestissement consistaient principalement à vendre les activités en aval d'Ultramar à un joueur de l'industrie ou à inscrire ce morceau auquel elle ne tient pas à la cote des grandes Bourses.

Aucune dette n'a été contractée pour la prise de contrôle d'Ultramar et Lasmo n'est donc pas pressée de prendre une décision. Cependant, cette dernière déposait la semaine dernière une demande d'enregistrement auprès de la Commission des valeurs mobilières des États-Unis relativement à

un éventuel appel public à l'épargne touchant 100 p. cent des actions d'Ultramar Corporation. Cette nouvelle société pourrait éventuellement chapeauter les éléments d'actif de raffinage et de distribution détenus par Ultramar en Amérique du Nord. Les mêmes démarches sont en cours au Canada.

M. Davidson Kelly a toutefois tenu à préciser lors de son entretien avec *La Presse* que ce geste ne devait pas être interprété comme une décision finale de Lasmo qui, le rappelle-t-il, étudie toujours l'ensemble des choix qui s'offrent à elle. «La vente à des concurrents demeure une possibilité», a-t-il dit.

Il a d'ailleurs confirmé que Lasmo avait eu des discussions avec des acheteurs potentiels, sans toutefois préciser le nombre d'intéressés.

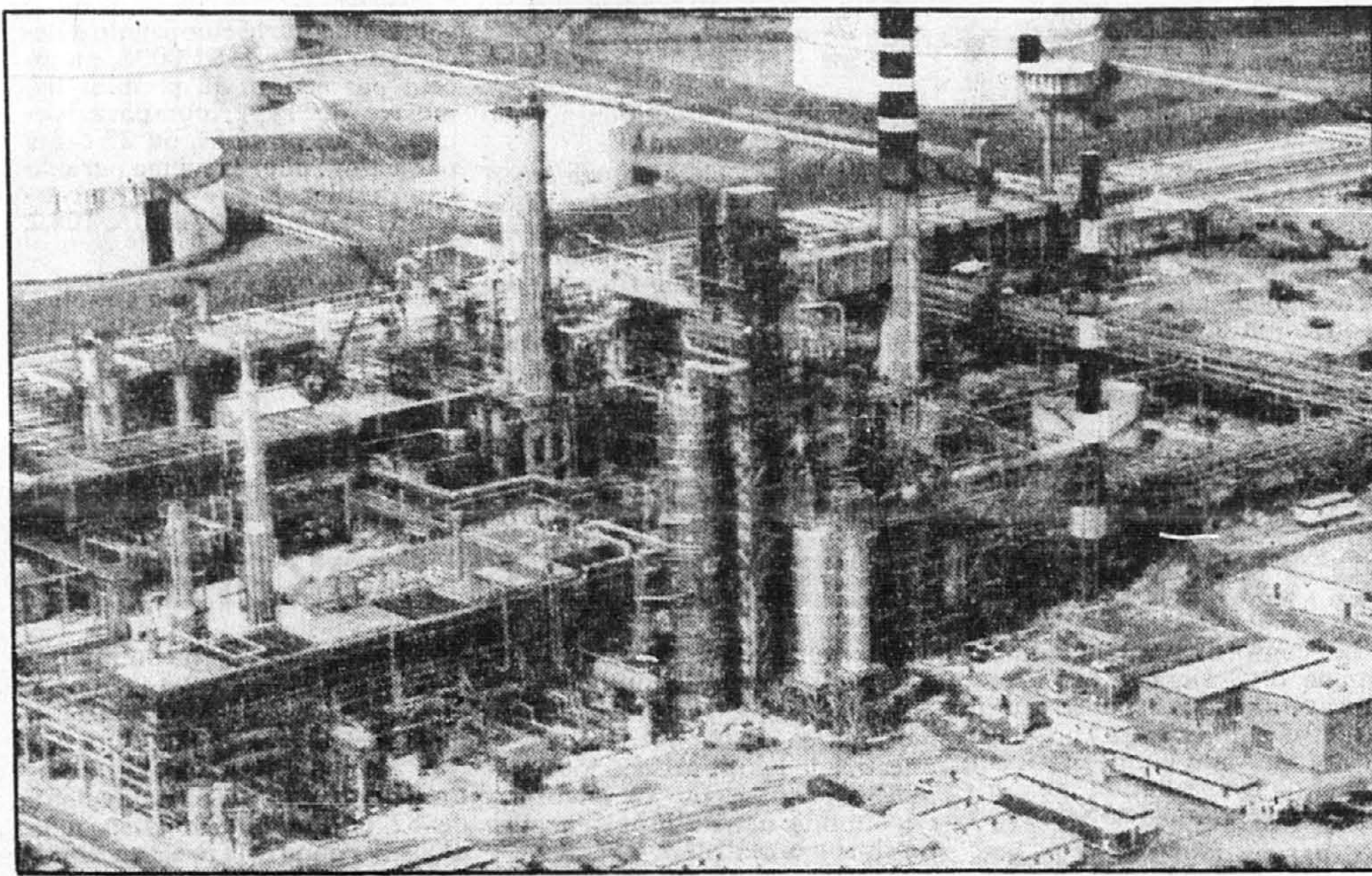
M. Brian Monkhouse, un vice-président de Sunoco, à Toronto, a dit que sa société, qui regarde toute possibilité de développement, n'avait pas encore été invi-

tée à la table des négociations. Les porte-parole de Mobil Oil, Chevron et BP Canada disent aussi ignorer l'existence de telles négociations.

Mme Ruth Ann Yardley, de BP Canada, a par contre indiqué que sa société, qui a quitté le secteur du raffinage et de la distribution il y a quelques années, n'a nullement l'intention d'y revenir.

Par ailleurs, le conseil d'administration d'Ultramar Capital Corporation a convoqué hier les détenteurs des débentures portant intérêt à 9,5 p. cent et venant à échéance le 30 avril 2001 à une assemblée extraordinaire le 4 juin 1992, à Toronto.

On entend proposer aux détenteurs de débentures la possibilité de modifier leur droit d'échanger leurs titres par des actions ordinaires d'Ultramar par un droit qui leur donnerait plutôt des actions ordinaires de Lasmo. Les investisseurs se font aussi offrir le rachat de leurs débentures au mois de juillet.



La compagnie Lasmo discute avec des acheteurs potentiels de la vente de la raffinerie d'Ultramar à Saint-Romuald, près de Québec.

Société canadienne des ports



Roza Aronovitch, M.A., LL.B.

Le président-directeur général de la Société canadienne des ports, M. Jean Michel Tessier, a le plaisir d'annoncer la nomination de M^{me} Roza Aronovitch au poste de vice-président, Services juridiques et secrétaire de la Société.

M^{me} Aronovitch, qui est membre de la Société du barreau du Haut-Canada, a pratiqué le droit comme avocat-conseil dans les domaines corporatif, commercial, bancaire et des transports. Avant sa nomination à la Société, M^{me} Aronovitch occupait le poste de conseiller juridique principal à la Banque du Canada.

La Société canadienne des ports, dont le bureau national est situé à Ottawa, est une société d'État fédérale qui administre 15 ports canadiens.

Droit des affaires

Amendes imposées à des dirigeants d'entreprises en matière environnementale

Me Paul R. Granda

du cabinet d'avocats et d'agents de marque de commerce Desjardins Ducharme

L'importance grandissante qu'attribue désormais la société aux problèmes environnementaux ne laisse pas les gouvernements indifférents. Le législateur a donc prévu des moyens pour que l'âme dirigeante d'une corporation, c'est-à-dire ses administrateurs et dirigeants soient davantage conscients des conséquences liées au non-respect par celle-ci des lois et règlements applicables en matière environnementale.

Depuis quelques années, la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec a instauré, à l'article 109.3, un régime de responsabilité applicable aux administrateurs et dirigeants de corporations qui amènent celles-ci par un ordre, une autorisation, un conseil ou un encouragement à refuser ou à négliger de se conformer à une ordonnance ou à émettre, à déposer, à décharger ou à rejeter un contaminant dans l'environnement, contrairement aux dispositions de la loi ou de ses règlements. La peine prévue à l'article 106.1 de la Loi en cas d'une telle infraction est une amende d'au moins 2000 \$ et d'au plus 20 000 \$ dans le cas d'une première infraction, et d'une amende d'au moins 4000 \$ et d'au plus 40 000 \$ dans le cas d'une récidive ou d'une peine d'emprisonnement d'un maximum d'un an ou de la peine d'emprisonnement et de l'amende à la fois.

De plus, l'article 113 de la Loi, amendé en 1990, augmente dorénavant la possibilité de voir engagée la responsabilité personnelle des administrateurs et dirigeants d'une corporation. Ainsi, dans un cas où celle-ci refuse ou néglige de faire une chose qui lui a été ordonnée en vertu de la Loi, le ministre peut faire exécuter ce qui faisait l'objet de l'ordonnance et en recouvrer le coût des administrateurs et dirigeants s'il est établi que:

- 1) ils ont autorisé, encouragé, ordonné ou conseillé la corporation à agir de la sorte; ou
- 2) ils ont toléré que la corporation refuse ou néglige de se conformer à l'ordonnance.

Nous n'avons pas connaissance à ce jour de jugements rendus par les tribunaux québécois condamnant des administrateurs ou dirigeants de corporations à de telles amendes ou retenant leur responsabilité pour les coûts susmentionnés. Quelques tribunaux d'autres juridictions cepen-

dant ont déjà condamné des administrateurs et dirigeants de corporation en vertu de dispositions similaires.

En Ontario

Plus récemment, en Ontario, deux juges de la Ontario Court of Justice, Provincial Division, ont imposé des amendes à des dirigeants après avoir retenu leur culpabilité pour des infractions aux lois environnementales de cette province.

Dans un jugement du 6 avril 1992, l'Honorable juge Cowan dans la cause R. c. Erie Battery Inc. a imposé une amende de 25 000 \$ à un directeur d'une usine de récupération de batteries qui avait engagé des étudiants afin de placer des déchets toxiques dans un conteneur duquel ces déchets se sont par la suite écoulés pour se rendre dans un fossé, menant ensuite au canal Welland. La corporation elle-même avait été condamnée à une amende de 300 000 \$.

Dans l'affaire R. c. Bata Industries Ltd., la cour, présidée par l'Honorable juge Ormston, a condamné un directeur d'usine et son supérieur à une amende de 12 000 \$ chacun pour avoir permis à des déchets liquides de contaminer l'environnement.

De plus, malgré une preuve exhaustive à l'effet que Bata Industries Ltd. était un bon citoyen corporatif, la cour a néanmoins condamné celle-ci à une amende de 120 000 \$.

Il est intéressant de noter qu'en imposant l'amende aux dirigeants concernés, la cour retient le fait que ceux-ci n'avaient pas témoigné lors de la preuve sur sentence et qu'elle n'avait donc aucune preuve relativement aux remords que ces derniers ont pu ressentir après les événements hormis des lettres dans lesquelles ils informaient la cour (ces deux personnes avaient été promues à des postes en Malaisie) de l'effet qu'avait eu la condamnation contre eux, de leur profond regret, de l'embarras causé par la publicité entourant cette affaire et des diverses mesures qu'ils avaient entreprises afin de promouvoir des initiatives environnementales; la cour tout en acceptant que ces lettres lui étaient parvenues «mieux tard que jamais», a néanmoins estimé que leur effet sur la sentence devait être mitigé dans les circonstances.

Soulignons en terminant que le tribunal a interdit à Bata Industries Ltd. d'indemniser ses dirigeants pour les sentences qu'il leur avait imposées.

Une commande de deux milliards pour des avions de combat

Routier
HELSINKI

Le ministère finlandais de la Défense a annoncé hier qu'il passait à la firme américaine McDonnell Douglas une commande de 9,5 milliards de markka (2,1 milliards de dollars US) pour l'acquisition d'avions de combat.

Le ministre de la Défense, Elisabeth Rehn, a précisé que la Finlande achèterait 57 F-A 18 Hornet et sept appareils d'entraînement.

Ces avions remplaceront les appareils suédois Draken et les MiG soviétiques, dont est actuellement équipée l'armée de l'air. Ils auront des moteurs américains fabriqués par General Electric, a-t-elle précisé.

PLUS DE 3 000 POINTS OFFERTS, CETTE SEMAINE, DANS LA PRESSE

Si vous êtes membre du CLUB, entrez le code suivant:

04643972

Si non, composez, à Montréal, le 251-8688 ou, sans frais, le 1 800 563-8688.

CLUB Multi points

La Presse

Pour le plaisir de recevoir... La fromagerie

HAMEL

Pour des réceptions sans problème... Pour être différent...

- Choix de plus de 375 sortes de fromages
- Spécialiste en charcuterie
- Pain français du jour
- Épicerie fines
- Location de fours à raclette et un peu plus

Ouvert le dimanche

Tél.: 272-1161

Marché Jean-Talon 220, rue Jean-Talon E.
2117, av. du Mont-Royal E. • 9196, rue Sherbrooke E.
119, rue Valmont, Repentigny

1716657-206

OLYMPIC • VOGUE • JACUZZI • HERTEL • DAUPHIN • GROSFILEX • OLINATH • SUN • PUROX • IPL • TYESIL

Club Piscine a créé le supermarché de la piscine !

ON NOUS COPIE MAIS PAS NOS PRIX !

TOILES SOLAIRES		PCLUB PISCINE LE SUPERMARCHÉ DE LA PISCINE	TOILES DE REMPLACEMENT EN VINYLE	
12'	12.50 \$		12'	87.25 \$
16'	22.25 \$	15'	104.25 \$	
18'	28.25 \$	18'	130.25 \$	
21'	38.25 \$	21'	164.50 \$	
24'	50.00 \$	24'	199.00 \$	
27'	67.75 \$	27'	239.75 \$	
16x32	52.00 \$			

ÉCUMOIR COMPLET AVEC RETOUR, PANIER, ETC. 18.50\$ en A.B.S.

CHLORE 65% CANADIEN

PRODUITS CHIMIQUES

8 kg	27.75 \$
20 kg	55.00 \$
30 kg	79.00 \$
PH PLUS 2 kg	3.50 \$
PH MOINS 3 kg	5.50 \$
STABILISATEUR 2 kg	9.00 \$

BALAYEUSES AUTOMATIQUES

- KREEPY KRAULY
- BARACUDA
- AQUADROID ELITE
- POOLVAC ELITE

MAINTENANT: VENÉZ VOIR ET COMPAREZ LES PRIX DE NOS PISCINES HORS-TERRE ET CREUSÉES

TABLE RONDE 40" ET 4 CHAISES DOSSIER HAUT MONOBLOC JERSEY 69.00\$

FILTRE & POMPE JACUZZI 19" - 1 C.V. - Cap. 200 lb sable 399.00\$ (sable non-inclus)

GLISSEIRE 90" 515.00\$

CHAISES EN RÉSINE DE SYNTHÈSE À PARTIR DE 6\$ DESEULEMENT

DE PLUS VASTE CHOIX DE MEUBLES DE JARDIN

PUROX 5 L 2.49\$

4 VASTES ENTREPÔTS POUR MIEUX VOUS SERVIR

HEURES D'OUVERTURE:
LUNDI AU VENDREDI : 9 h à 21 h
SAMEDI : 9 h à 17 h

LONGUEUIL 480, Place Trans-Canada 463-3112	BROSSARD 6655, boul. Taschereau 678-5333	LAVAL 3265, aut. Laval Ouest 973-7733	ROCK FOREST 4796, boul. Bourque (819) 822-2582
---	---	--	---

DES GENS DE PISCINE DEPUIS PLUS DE 30 ANS !

PERSONNE NE PEUT VOUS REMBOURSER LA DIFFÉRENCE DE QUALITÉ DE NOS PRODUITS ET DE NOTRE SERVICE !

La brasserie Labatt parvient à se débarrasser de sa minoterie Ogilvie Mills

Presse Canadienne
TORONTO

■ La Brasserie John Labatt a fait savoir hier qu'elle avait conclu avec l'importante compagnie américaine de produits alimentaires Archer-Daniels-Midland, de Decatur, en Illinois, une entente prévoyant la vente de sa minoterie Ogilvie Mills.

Labatt n'a pas donné de prix, mais la vente a eu lieu au terme d'un encan ayant débuté en septembre dernier, a indiqué M. Lorne Stephenson, porte-parole de la compagnie.

Ogilvie, dont le siège social se trouve à Montréal, emploie 925 personnes et ses ventes annuelles varient autour de 275 millions\$.

Cette entreprise possède quatre meuneries situées à Montréal, Midland et Strathroy, en Ontario, et Medicine Hat, en Alberta. Lui appartiennent également des usines de fabrication de gluten et d'amidon situées à Candiac, au Québec; Thunder Bay, en Ontario; et Keokuk, dans l'Iowa. Et elle détient 50,5 pour cent d'une usine de gluten de Bordeaux, en France.

Ogilvie vend sa farine sous la
marque de commerce Five Roses.

La vente doit encore recevoir l'approbation des organismes de surveillance appropriés, au Canada.

Labatt tentait depuis un bon moment déjà de se débarrasser d'Ogilvie, dans le cadre de sa démarche visant à vendre des actifs non reliés à ses principales activités que sont la fabrication de la

bière, les divertissements et les produits laitiers.

Invasion américaine

En mai dernier, le Bureau fédéral de la concurrence s'était opposé à la fusion d'Ogilvie avec son principal concurrent, Maple Leaf Mills, une filiale de Maple Leaf Foods.

Tout en reconnaissant que d'autres compagnies avaient fait des offres pour Ogilvie, M. Stephenson a refusé de fournir le moindre détail supplémentaire.

Ces temps-ci, les meuneries canadiennes sont soumises à de fortes pressions, à cause d'une surproduction et d'une concurrence de plus en plus grande venant des meuneries américaines. Mais M. Stephenson a affirmé que de façon générale Ogilvie est demeurée rentable depuis que Labatt l'a acquise en 1968.

Ogilvie, a-t-il souligné, est le dernier actif important dont Labatt se débarrasse. Labatt est aussi propriétaire de The Sports Network ainsi qu'à 90 pour cent du

club de baseball les Blue Jays de Toronto.

Archer-Daniels-Midland, ou ADM, est une des plus importantes meuneries des Etats-Unis, en plus de se livrer au commerce des produits agricoles et à la transformation des aliments.

Au cours des dernières années, ADM s'est étendue au Canada. L'an dernier, elle a acheté les minoteries Soo Line Mills, de Winnipeg, et McCarthy Milling, de Mississauga, Ontario.



Nouveau billet de 1 000 \$

Jocelyne Charron, de la Banque du Canada, montre le nouveau billet de 1000 dollars qui remplacera celui qui datait de 1954. Le nouveau billet a été conçu de façon à déjouer les faussaires.

PHOTO REUTERS



PHOTO REUTERS

MARCHÉ DES OPTIONS — (Chicago)[illegible]**OPTIONS TRANS-CANADA (non-transigées)**[illegible]

RAPPORT FINANCIERS EXPRESS

COMPAGNIES	PROFITS (PERTES) (\$000)			REVENUS BRUTS (\$000)		
	Courant	L'an dernier	Variation	Courant	L'an dernier	Variation
Le Groupe SNC Inc. (ingénierie) Mont. Qué. 1er trim. 31 mars	92 C. 0.01	2,800 C. 0.25	-96 %	154,400	104,200	+48 %
Gae Industries (électronique) Mont. Qué. année 31 mars	32,785 C. 0.31	24,157 C. 0.25	+35 %	1,045,812	1,097,728	-4 %
Gambler Inc. (mines/métaux) Mont. Qué. 1er trim. 31 mars	3,899 C. 0.13	4,323 C. 0.14	-9 %	43,854	36,325	+20 %
Bestar Inc. (meubles) Lac Mégantic, Qué. année 31 déc.	(10,494)C. (1.22)	(3,193)C. (0.62)	- %	19,965	22,588	-11 %
Bestar Inc. (meubles) Lac Mégantic, Qué. 1er trim. 31 mars	(566) C. (0.07)	(875) C. (0.10)	- %	4,358	3,144	+39 %
Leon's Furniture (dist. de meuble) Tor. Ont. 1er trim. 31 mars	1,330 C. 0.26	2,279 C. 0.44	-41 %	53,900	56,612	-4 %
Placer Dome (mines) Tor. Ont. 1er trim. 31 mars	11,000 C. 0.05	15,000 C. 0.06	-25 %	248,000	205,000	+20 %
Bruswick Mining & Smelting (mines) Tor. Ont. 1er trim. 31 mars	2,382 C. 0.06	(4,314) C. (0.11)	- %	79,610	21,431	+271 %
Pennington's Stores (commerce de détail) Tor. O. année 1er fév.	(1,078) C. (0.27)	(824) C. (0.01)	- %	73,579	78,629	-6 %
Maclean Hunter (communications) Tor. Ont. 1er trim. 31 mars	13,600 C. 0.08	8,000 C. 0.05	+70 %	384,400	373,800	+2 %
Timmins Nickel (indus. minière) Tor. Ont. 9 mois 28 fév.	(5,227) C. n.d.	496 C. n.d.	- %	14,266	10,581	+34 %
Devjo Industries (prod. chimique) Markam, Ont. 1er trim. 31 mars	2,108 C. 0.16	(203) C. (0.02)	- %	4,520	5,218	-13 %
Budd Canada (pièces d'auto) Kitchener, Ont. 1er sem. 31 mars	2,900 C. 0.78	1,200 C. 0.32	+141 %	102,000	90,000	+13 %
National Sea Pds (fruits de mer) Halifax, N.E. 1er trim. 31 mars	2,308 C. 0.07	4,409 C. 0.18	-47 %	137,318	136,419	-9 %
Parkland Industries (prod. pétrolier) Cal. Alb. 9 mois 31 mars	(846) C. (0.15)	1,695 C. 0.31	- %	83,400	110,500	-24 %
Can. Pac. Lite (soc. de gestion) Cal. Alb. 1er trim. 31 mars	(39,700) C. (0.12)	(5,300) C. (0.02)	- %	2,417,300	2,461,000	-1 %
Interprovincial Pipes Lines (pipelines) Cal. Alb. 1er trim. 31 mars	25,800 C. 0.65	25,900 C. 0.58	- %	108,600	160,300	-32 %
Canbra Feeds (alimentation) Lethbridge, Alb. 1er trim. 31 mars	498 C. 0.14	(1,200) C. (0.43)	- %	50,778	49,265	+3 %
Turner Corp. (construction) NY, NY. 1er trim. 31 mars	414 0.03	15,695 3.10	-97 %	594,208	641,606	-7 %
Woolworth Corp. (commerce de détail) NY, NY. 1er trim. 25 avril	17,000 0.13	(100,000) (0.77)	- %	2,096,000	2,127,000	-1 %
Reuter Inc. (agence) NY, NY. 1er trim. 31 mars	(543) C. (0.17)	(1,282) C. (0.49)	- %	13,517	5,616	+140 %
Loews Corp. (loisir) NY, NY 1er trim. 31 mars	216,637 3.24	136,016 1.95	+59 %	3,396,875	3,211,836	+5 %

PROPOSITIONS D'AFFAIRES

705 HYPOTHÈQUES

A ALIÈRE, 2e, balance vente, notaire L'Aberte Jour 509 729-4332

HYPOTHÈQUES (1re, 2e, balance vente). Placements Tévér 381-4889

710 OCCASIONS D'AFFAIRES

DISTRIBUTRICES (route) installées dans votre région, cales copacino, fonctionnement à la place d'un dollar, investissement minime, dépanneur, salles de montre, etc. Le coût c'est payant (514) 479-1809

GOVERNEMENT, prêts et subventions, petites entreprises nouvelles existantes, 728-0194 local 94

RESIDENCE personnes âgées, businage, prêt constant, Montée Rust Crr, R. Forget: 983-3639

VENTE SURPLUS D'INVENTAIRE Pantalon vestons, souliers hommes. Accessoires de 20 ans (20 000 mc). Ampoules décoratives (230, 40, R20, 40). Costumes de bain, lingerie dame, dernière mode. Faut voir 945-7617, J.P.

712 ASSOCIÉS DÉMÈNES

ASSOCIÉS investisseurs dans super projet immobilier de Loyall placement garanti par immobilisation. 723-0847.

INVESTISSEUR ou associé recherche pour compagnie de systèmes de sécurité étendue depuis 1972. Marc: 983-7412

714 FRANCHISES

FRANCHISES VOGEL DISPONIBLES Magasins spécialisés dans les produits naturels, situés dans des centres commerciaux stratégiques, sont disponibles pour franchisage dans la province de Québec. Pour plus d'infos Veuillez communiquer avec Biotecre Canada (1991) inc. ou (514) 335-2993 ou 1-800-361-6320 (sans frais).

715 SERVICES FINANCIERS

A PLUS, achetez chèques post-dates, direct-rapide. 525-2661

PME Honoraires/résultats Redressement financier développement 646-6286

SPRA INC. AU SERVICE DES PME Prêt de démarrage. Aupar de crédit, fond de roulement, subvention. 858-6455

718 ARGENT DEMANDE

AI BESOIN argent 1ère 2e hyp. sur propriétés notaire 729-4332.

AVONS demandes pour hypothèques, bal. vente, Hotoire, 525-2661

PARTICULIER cherche 500 000 \$, 1ère hypothèque sur terrain commercial 400 000 pi car, valeur 1 600 000 \$, inf. Jean-Guy Gauthier 444-4303

735 L'IMMOBILIER

725 TENUE DE LIVRES IMPO

TENUE de livres informatiques Jean-F Jour 723-5909, 848-1953

Les gens d'affaires avisés font confiance à la rubrique des PROPOSITIONS D'AFFAIRES de LA PRESSE pour obtenir les MEILLEURS TITULAIRES

285-7111
INTERURBAIN SANS FRAIS
1-800-361-5013
ANNONCES ENCADRÉES
285-7000

735 L'IMMOBILIER



PROPRIÉTÉ - LAC CHAMPLAIN

Superbe propriété de 4 chambres, salle familiale, 2 salles de bain, 17'9" de façade sur le lac. Ce magnifique site est à seulement 50 minutes de Montréal. Tél.: (819) 477-3222 poste 240 (de 8h30 à 17h) ou (819) 477-5438 (après 17h).

1770818-R 735

La CVMQ retire ses accusations contre Jaime Benchimol

Ogivar a cependant accepté de plaider coupable à l'un des trois chefs d'accusation qui pesaient contre elle

VALÉRIE BEAUREGARD

La Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ) retire toutes ses accusations contre l'ex-président et fondateur de la société informatique Ogivar, M. Jaime Benchimol.

Le procureur de la CVMQ, Bruno Patras, a toutefois indiqué qu'Ogivar a accepté de plaider coupable au mois de juin à un des

trois chefs d'accusation qui pesaient contre elle. M. Benchimol a lui-même déposé dans un compte en fiducie un chèque de 10 000 \$ qui garantit l'amende qu'Ogivar devra verser, ajoute-t-il.

Le porte-parole pour M. Benchimol, M. Robert Mazerolle, tient à préciser que l'abandon des accusations de la CVMQ n'aurait fait l'objet d'aucune négociation.

Dans sa poursuite, la CVMQ alléguait que M. Benchimol avait

falsifié les états financiers de la société qu'il dirigeait. Or, des problèmes de prescription auraient empêché la CVMQ de poursuivre ses démarches contre l'ancien président.

Ogivar a déclaré faillite au cours de l'hiver et son titre n'est plus inscrit à la cote de la Bourse de Montréal. Les déboires financiers d'Ogivar expliquent la vente, en début d'année, de ses ordinateurs Intersystem à la société Tandem, de Montréal.

Globex

Par ailleurs, la CVMQ a effec-

tué hier matin une perquisition aux bureaux de Montréal et d'Ottawa des sociétés du centre financier Globex. Cette opération a été appuyée par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et les policiers de la Communauté urbaine de Montréal et d'Ottawa.

La CVMQ prétend que Globex aurait sollicité des investisseurs québécois à investir dans des parts de sociétés de recherche et développement sans avoir obtenu au préalable les autorisations nécessaires. Ainsi, Globex n'était pas inscrite à titre de courtier et

aucun prospectus n'avait été visé avant la vente des parts. L'argent recueilli aurait par la suite été transféré en Ontario.

Une ordonnance d'interdiction d'agir à titre de courtier avait déjà été rendue contre la société P.O.R.T. enr., Daniel Barnabé, André Desparois, Jeannine Laverdure et Diane Laverdure, qui sont tous reliés d'une façon ou d'une autre à Globex.

La CVMQ a rappelé avoir déjà fait des mises en garde quant aux risques pour le public d'investir dans certains projets de recherche et développement.



Jaime Benchimol

Le cours de l'or fait baisser le profit de Cambior de 42 p.c. par rapport à 1990

ROLLANDE PARENT
de la Presse Canadienne

Malgré une augmentation de sa production en 1991, le bénéfice net de la société minière Cambior a baissé de 42 pour cent par rapport à l'année précédente en raison principalement du cours de l'or qui a atteint son plus bas niveau depuis 1979.

Le bénéfice net par action s'est établi à 0,45 \$ en 1991 comparativement à 0,78 \$ l'année précédente. Les actionnaires toucheront un dividende de 0,14 \$ par action, ont-ils appris, hier, à l'occasion de l'assemblée annuelle.

Pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1991, le bénéfice net de Cambior a glissé à 13,9 millions \$ par rapport à 23,9 millions \$ en 1990 et ce malgré une croissance de 31 pour cent de la production aurifère.

Le cours de l'or au marché a progressivement diminué depuis le début de 1988. En 1987, il est passé d'une moyenne de 592 \$ l'once à 415 \$ en 1991.

Interrogé sur l'évolution du prix de l'or, le président et chef de la direction de Cambior, Louis P. Gignac, a indiqué qu'il ne s'attendait pas à une remontée avant la seconde partie de l'année 1992.

Le surplus d'or sur le marché mondial est attribuable à la liquidation de réserves faites par la Russie, Abu Dhabi (des Émirats arabes unis), la Banque centrale du Canada et celle du Brésil, a fait valoir M. Gignac.

Au chapitre des dépenses, les frais d'exploitation minière de Cambior ont augmenté de 29 pour cent par rapport à 1990, passant ainsi de 82,8 millions \$ en 1990 et à 106,7 millions \$ en 1991.

Cette hausse des frais d'exploitation est attribuable à une production aurifère accrue avec la mise en production de la mine Mouska (dans la région de Rouyn-Noranda), une première année complète de production commerciale de la mine Silidor (aussi dans la région de Rouyn-Noranda), la reprise de l'exploitation du gisement d'or à Valdez Creek (en Alaska) de même que l'acquisition d'un intérêt additionnel à cet endroit.

La plus grande partie des activités de Cambior, une société minière de taille intermédiaire, se fait au Canada. Cambior a aussi des activités aux États-Unis et en Guyana, notamment.

En 1991, l'activité la plus importante de Cambior, de l'avis même de ses dirigeants, fut la mise en construction du projet aurifère Omai, en Guyana, pays situé à l'est du Venezuela.

Des ententes ont été signées avec le gouvernement de l'endroit qui a acquis une participation de cinq pour cent des actions.

Les investissements nécessaires pour la mise en construction du projet Omai, incluant le fonds de roulement, s'élèvent à 163 millions \$, ce qui fait de Cambior le plus important contracteur du pays. Quelque 600 personnes y travaillent, dont 118 Canadiens (22 Québécois).

Le début de la production com-

merciale du projet aurifère Omai est prévu pour février 1993.

Avec l'acquisition de Westmont Mining Inc au coût de 10 millions \$ américains, Cambior est devenue propriétaire en 1991 du projet d'oxyde de cuivre Carlot (en Arizona). Un programme de forage est en cours.

Au Canada, les exploitations de Cambior ont produit 280 656 onces d'or en 1991, une hausse de 450 000 onces par rapport à l'année précédente.

C'est la division Doyon (à 25 kilomètres à l'est de Rouyn-Noranda) qui a généré 41 pour cent de la production aurifère de Cambior en 1991. Cette mine demeure la première mine d'or au Québec au chapitre de la production.

Les autres mines québécoises de Cambior sont Beauchemin, Silidor, Mouska, Béliveau et Chimo.



UN p'tit DÉJEUNER interCONTINENTAL

AUX P'TITS Déjeuners DU PUBLICITÉ-CLUB, ON Y cause...
DES EUROQUÉBÉCOIS EN COMPAGNIE DE Jean-Jacques Stréliski

Monsieur Stréliski, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
DIRECTEUR DE LA CRÉATION INTERNATIONALE DE BCP Worldwide
ET VICE-PRÉSIDENT ET DIRECTEUR EXÉCUTIF DE LA CRÉATION DE Huret-Stréliski,
VOUS PRÉSENTERA CETTE NOUVELLE RACE EN PLEINE EXPANSION.
QUI SONT-ILS, COMMENT LES RECONNAÎTRE, COMMENT EN FAIRE PARTIE?
LES EUROQUÉBÉCOIS SONT, DIT-IL, SI DIFFÉRENTS, ET POURTANT TELLEMENT PAREILS.

LE VENDREDI 8 MAI 1992 DÈS 7H30
AU SALON SARAH BERNHARDT DE L'HÔTEL INTER-CONTINENTAL,
360, RUE SAINT-ANTOINE OUEST, MONTRÉAL

POUR RÉSERVATION, CONTACTEZ LE 875-2565
MEMBRES : 20,00\$ NON-MEMBRES : 29,00\$ (T.P.S. EN SUS)

Fédération des producteurs de lait du Québec  Kellogg's  Canadian

VOICI LA NOUVELLE MX-6 MYSTÈRE, 1993. DE MAZDA!



ELLE VOUS ENVOÛTERA

Depuis toujours, l'homme est resté subjugué par la puissance et la beauté, recherchant entre les deux l'équilibre parfait. Qu'il a enfin trouvé : voici la toute nouvelle Mazda MX-6 Mystère, 1993. De l'extérieur, elle vous séduit par son allure sportive, par son pare-brise aux lignes pures et par son large châssis qui lui confère une excellente tenue de route. À l'intérieur, le tableau de bord et ses commandes parfaitement intégrées, conçues pour le conducteur, créent une incroyable sensation sport mise en valeur par un super système de six haut-parleurs. Sous le capot, elle offre un moteur de 2,0 litres à double arbre à cames en tête, 16 soupapes. Ou encore, en option, un moteur V6, 24 soupapes. De plus, son empattement plus long que celui de l'an dernier lui procure une plus grande douceur de roulement. Sa suspension avant à jambes de force et sa suspension arrière, avec doubles bras trapézoïdaux et barre stabilisatrice, vous assurent encore plus de précision et un plein contrôle. La nouvelle MX-6 Mystère, 1993... équipée d'un coussin gonflable pour le conducteur, elle offre aussi un système de freins ABS en option, du confort pour 4 passagers et suffisamment d'espace de rangement pour le voyage de vos rêves. Passez donc vite l'essayer! Encore une fois, Mazda vous envoûtera.

Comme toute Mazda, la MX-6 Mystère 1993 offre une garantie - pare-chocs à pare-chocs - de 3 ans ou 80 000 km, sans franchise; une garantie de 5 ans ou 100 000 km sur ses principales composantes; en plus du Programme de protection prolongée également disponible. Parlez-en à votre concessionnaire.



UN DON D'ESPOIR POUR LA VIE



Association pour les enfants atteints de leucémie et autres formes de cancer



3045 Chemin Côte Ste-Catherine
Montréal, Québec, H3T 1C4
(514) 731-3696 (1-800) 361-9643

mazda

Je me sens bien.

Albi Automobiles Ltée
3300, boul. Ste-Marie
Mascouche
474-2481/2
Lachine Mazda
2895, rue Notre-Dame, Lachine
637-1153
Jacauto Lavaltrie
651, rue Notre-Dame, Lavaltrie
392-9227
Mazda Valleyfield
3333, Mgr. Langlois
Valleyfield
377-5533

Mazda de Blainville
738, Boulevard Labelle
Blainville
437-8000
Gareau Mazda
10175, rue Papineau
381-3987
Avo Auto Inc.
4815, Buchanan
737-7373
Les Automobiles
Daniel Blanchette Inc.
2303, Rte. Marie-Victorin, Tracy
743-1213

Blondin Automobiles Ltée
6464, boul. Henri-Bourassa Est
324-9100
Dellale Auto Ltée
2815, rue Sherbrooke Est
523-1122
Mazda Gabriel
5333, St-Jacques Ouest
484-7777
Quintin Automobile Inc.
385, rue Laberge
St-Jean-sur-Richelieu
349-6767
Concept Mazda
1340, rue Ampère
Boucherville
449-7929

Mazda 2-20
1, boul. Don Quichotte
Ile Perrot
453-7220
Le Domaine de L'Auto
P.A.T. Ltée
12210, Sherbrooke Est
Point-aux-Trembles
645-3694
Fort Chambly
Automobiles (1979) Inc.
830, boul. Périgny
Chambly
658-6623

Garage Blanchette Inc.
900, rue St-Laurent Ouest
Longueuil
677-6347
Armand Quérin
Automobiles Ltée
1530, Chomedey Blvd.
Laval
688-4787
Jacauto Ltée
3612, boul. St-Jean
Dollard-des-Ormeaux
626-8120

St-Constant Auto Ltée
48, rue St-Pierre
St-Constant
632-0700
Ami Auto Inc.
276, boul. d'Anjou
Châteauguay
692-9600
Mazda Drummondville
1325, boul. St-Joseph
Drummondville
477-5566
Automor Inc.
2344, Labelle, Lafontaine
436-8211

Mazda Casavant
3190, Cusson
St-Hyacinthe
774-1345
Faberville Auto Inc.
4010, boul. Dagenais, Laval
622-3434
Lacroix Automobile Ltée
990, Route #117
Val-David
322-3937
Mazda Joliette
560, Route 131
752-1212

La confiance des consommateurs n'est toujours pas revenue

Mais l'optimisme des milieux d'affaires monte en flèche, signale le Conference Board

CLYDE GRAHAM
de la Presse Canadienne
OTTAWA

■ L'économie ne demande qu'à décoller de nouveau mais les consommateurs demeurent craintifs, rapportait hier le Conference Board.

CP: perte de 39,7 millions au premier trimestre

MIVILLE TREMBLAY

■ L'amélioration des performances du transport par rail de Canadien Pacifique n'a pas suffi à colmater les pertes de son secteur forestier, ni la dégradation dans le pétrole. Le holding industriel termine donc son premier trimestre sur une perte de 39,7 millions.

Cette perte est à rapprocher d'une autre plus modeste à 5,3 millions, subie l'an dernier. Mais selon M. Gregg Liddy, analyste pour la maison Lévesque Beaubien Geoffrion, la perte nette de l'an dernier fut amoindrie par un gain exceptionnel résultant de la vente d'une division de United Dominion.

La vraie comparaison, dit-il, est entre une perte d'exploitation de 12 cents par action cette année et une perte de deux cents l'action subie un an plus tôt. Pour l'exercice complet de 1992, il anticipe un gain de 35 cents, contre une perte de cinq cents en 1991.

«Il semble que la tendance à la baisse soit stoppée», constate M. Liddy.

Au premier trimestre de 1992, la filiale Produits Forestiers Canadien Pacifique a subi une lourde perte d'exploitation de 83,6 millions, contre une perte déjà substantielle de 61,4 millions l'an dernier.

En comparant ces résultats avec ceux du trimestre précédent, l'analyste note toutefois une «lueur d'amélioration» dans les volumes et les prix, ainsi que l'avantage d'un dollar canadien en retrait.

La surprise provient des résultats de PanCanadian Petroleum qui, malgré une augmentation de volume vendu de 15 p. cent pour le pétrole et de 24 p. cent pour le gaz naturel, a vu son bénéfice d'exploitation baisser en raison de prix nettement plus bas. Le bénéfice a régressé de 46,5 millions à 36,8 millions.

Encore dans le secteur de l'énergie, Fording Coal a toutefois connu une progression de son bénéfice, qui est passé de 13,6 à 22,4 millions.

Les résultats de CP Rail sont plus souriants. Au cours des neuf premiers mois, son bénéfice fut de 39,6 millions, contre 73,5 millions. Cette progression est expliquée par un volume plus grand, notamment dans les exportations de céréales.

Pour sa part, CP Navigation a enregistré une perte de 0,9 million, de 6,3 millions inférieure à celle de l'an dernier. CP Camionnage affiche une perte de 7,2 millions, cette fois supérieure de 4,3 millions à la période correspondante de 1991.

Dans le secteur immobilier, la filiale Marathon a vu son bénéfice d'exploitation fléchir de 1,9 millions par rapport aux trois premiers mois de 1991. Les revenus locatifs tirés des centres commerciaux ont progressé, mais la croissance du taux d'occupation des immeubles à bureaux imprime une pression baissière aux loyers.

En avril Marathon a vendu ou conclu des accords en vue de la vente de six propriétés. Le produit de 160 millions sera affecté au remboursement de la dette.

La perte d'exploitation de 14 millions déclarée par les Hôtels et villégiatures Canadien Pacifique représente une amélioration de 3 millions.

Enfin, la participation dans Unitel entraîne une perte d'exploitation de 0,3 million qui se compare à celle de l'an dernier.

Le groupe de réflexion économique, divulguant son rapport trimestriel sur l'état de l'économie et de la confiance des consommateurs, note une hausse marquée de l'optimisme des gens d'affaires au cours des trois premiers mois de 1992, un optimisme atteignant des sommets inconnus depuis le début de la récession, en avril 1990.

«En dépit de la confiance accrue du milieu des affaires, l'économie du Canada ne connaît pas de croissance rapide des achats des consommateurs dans un avenir rapproché», indique toutefois le responsable des prévisions au Conference Board, Paul Darby.

«La confiance du consumma-

teur demeure bloquée à des niveaux de récession.» Avec un taux de chômage de 11,1 pour cent, l'avenir inquiète les consommateurs, explique M. Darby. «La plupart des Canadiens ne sont pas certains que leur situation financière va s'améliorer. Ils sont encore moins optimistes quant à leur sécurité professionnelle et aux possibilités d'emploi.»

Toutefois, le Board voit dans l'optimisme du milieu des affaires une «raison de se réjouir... dans une économie frappée par les mauvaises nouvelles».

Le Board se sert d'enquêtes réalisées à chaque trimestre, auprès de 1000 foyers et 400 entreprises, pour mesurer le niveau de con-

fiance envers l'économie. Les plus récentes enquêtes ont été menées en mars.

L'indice commercial est passé de 98,2 à 114 lors du dernier trimestre de 1991. Il s'agit du plus haut niveau atteint depuis la fin de 1989.

«Plus de la moitié des personnes interrogées estimaient que les conditions générales de l'économie au Canada vont s'améliorer au cours des six prochains mois», avance le rapport du Board.

Prudence

Mais en dépit de leur confiance croissante, plus de 40 pour cent des dirigeants d'affaires estiment que le moment n'est pas encore à l'investissement.

Le ministre fédéral des Finances Don Mazankowski a déjà affirmé s'inquiéter du manque de confiance démontré par les consommateurs, dont l'attitude prudente retarde la reprise. En outre, Statistique Canada n'a toujours pas confirmé la fin de la récession.

L'indice de la confiance du consommateur est presque demeuré inchangé en mars, à 75,2, un niveau qui ne révèle qu'une mince amélioration par rapport à décembre, et qui demeure à peine supérieur aux résultats les plus pessimistes atteints en pleine récession, en 1990.

«La croissance de l'emploi et des salaires est demeurée faible,

le nombre des faillites personnelles continue de croître et la dette des consommateurs étouffe la circulation d'argent dans de nombreux foyers», explique le Conference Board.

Seulement 16,8 pour cent des consommateurs croient que la situation financière va aller en s'améliorant au cours des six prochains mois, contre 17,5 dans le précédent rapport.

Et seulement 8,6 pour cent croient que l'économie aura plus d'emplois à offrir d'ici six mois, contre 10,5 pour cent lors du dernier trimestre de 1991.

Côté positif, 33,9 pour cent des sondés affirment que le moment est bien choisi pour acheter une maison ou une voiture.

Cet été, ne perdez pas de temps.

1-800-GO-LOTUS



L'Infiniti G20
299,00 \$
PAR MOIS
POUR 36 MOIS

Profitez plus vite de votre été. C'est facile : il suffit de prendre le volant de l'Infiniti G20, berline sport de luxe. Ses performances à l'accélération valent le déplacement! Complée d'équipements standard comme le toit ouvrant électrique, des sièges en cuir, le freinage ABS et des jantes en alliage, la G20 vous garantit un spectaculaire été de plaisir automobile au luxe infini. Cette offre de location-bail d'une Infiniti G20 au luxe très complet ne dure qu'un temps limité. Et vous n'avez pas une minute à perdre!



INFINITI

MERIDIEN INFINITI
4000 ouest, rue Jean-Talon
Montréal, Québec
731-7977

INFINITI LAVAL
305 est boul. St-Martin
Laval, Québec
382-8550

*Acompte de 5 800 \$ ou échange équivalent. Prix base sur un bail 5-11 ans, limite de 36 mois, sujet à l'approbation de crédit. Boîte manuelle 5 vitesses. Toutes taxes applicables en sus. L'offre prend fin le 30 juin 1992.

Une création Nissan

Avant d'acheter
un logiciel
de traitement
de texte Windows,
jetez un
coup d'oeil
à Ami Pro
de Lotus.

Productions Double Pri

Le scénario fiction est plus profitable que la romance

Les analyses de vos offres sont maintenant une image bien différente de ce que vous pensiez. Les films de science-fiction sont beaucoup plus profitables que les films de romance ou les comédies, et les

produits sont disponibles au public pour les scénarios d'

Le scénario fiction est plus profitable que la romance

Les analyses de vos offres sont maintenant une image bien différente de ce que vous pensiez. Les films de science-fiction sont beaucoup plus profitables que les films de romance ou les comédies, et les

produits sont disponibles au public pour les scénarios d'

Ami Pro[®] version 2.0 pour Windows[®] est un logiciel de traitement de texte visuel tellement convivial et facile à utiliser qu'il vous permettra de rédiger et de mettre en forme tout à votre aise même les documents les plus complexes. Vous pouvez à présent créer des documents rédigés et composés à la perfection en moitié moins de temps, avec moitié moins d'efforts.

Pour obtenir
une disquette de
démonstration
gratuite, composer le
1-800-GO-LOTUS

(1-800-465-6887). Demander le téléphoniste 153. Disponible en anglais uniquement.

Ami Pro
pour Windows

Lotus

© Copyright 1991, Lotus Development Corporation. Tous droits réservés. Lotus est une marque déposée de Lotus Development Corporation. Ami Pro est une marque de commerce de Samna Corporation, filiale en propriété exclusive de Lotus Development Corporation. Windows est une marque de commerce de Microsoft Corporation.